

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



# Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes

Avec l'appui technique et financier du PNUD et du BIT

Kinshasa, Octobre 2008

## Table de Matières

<b>Sigles</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>I- ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT POUR L'EMPLOI DES JEUNES</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Engagements au niveau national</b>	<b>9</b>
a) Engagement personnel du Chef de l'Etat	9
b) L'emploi des jeunes dans le DSCR	10
c) L'emploi des jeunes dans le Programme du Gouvernement et du Plan d'actions prioritaires	11
d) Engagements pris lors du Forum national sur l'emploi	12
<b>1.2. Engagements au niveau international</b>	<b>13</b>
a) Les résolutions de l'Assemblée Générale et du Conseil Economique et Social des Nations Unies sur l'emploi des jeunes	13
b) Engagements des Chefs d'Etat lors du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (Ouagadougou 2004)	14
c) L'adhésion aux pays chefs de file du Réseau international pour l'emploi des jeunes	15
<b>II - MODELES ET PRINCIPES DIRECTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ACTION POUR L'EMPLOI DES JEUNES</b>	<b>15</b>
<b>III - DIMENSIONS ET DIAGNOSTICS DU PROBLEME</b>	<b>17</b>
<b>IV - OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET IMPACTS VISES PAR LE PLAN D'ACTION</b>	<b>21</b>
<b>4.1. Objectifs du plan d'action</b>	<b>21</b>
a) Objectif général	21
b) Objectifs spécifiques	21
<b>4.2. Résultats attendus</b>	<b>22</b>
<b>4.3. Impacts visés par le plan d'action</b>	<b>22</b>

<b>V - SECTEURS ECONOMIQUES PORTEURS A EXPLOIES</b>	<b>24</b>
<b>5.1. Promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole et du développement rural</b>	<b>25</b>
<b>5.2. Promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur des infrastructures</b>	<b>31</b>
<b>5.3. Promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur des services</b>	<b>39</b>
<b>5.4. Promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur des mines et des hydrocarbures</b>	<b>45</b>
<b>VI - MECANISMES INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION</b>	<b>50</b>
<b>6.1. L'Unité centrale de coordination de la mise en œuvre du plan d'action</b>	<b>50</b>
<b>6.2. Le Groupe Consultatif pour l'emploi des Jeunes en RDC</b>	<b>51</b>
<b>6.3. Les cadres de concertation inclusive ad hoc</b>	<b>53</b>
<b>6.4. Stratégie et calendrier de mise en œuvre du Plan d'Action</b>	<b>53</b>
<b>6.5. Suivi et Evaluation</b>	<b>54</b>
<b>VII - LES MODALITES DE FINANCEMENT</b>	<b>55</b>
<b>VIII- ANNEXES</b>	<b>57</b>
Annexe 1: Matrice des actions et resultants du Plan d'action	<b>58</b>
Annexe 2 : Les groupes thématiques du programme du Gouvernement	<b>66</b>

## Liste des Abréviations

BAD	Banque africaine du Développement
BCC	Banque Centrale du Congo
BCECO	Bureau central de coordination
BCMI	Bureau de Coordination des Marchés d'Infrastructures
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAMI	Cadastre Minier
CDF	Francs de la République Démocratique du Congo
CEED	Le Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification (CEEC)
CERPUDEC- RDC	Programme de Création d'Emplois Ruraux et Peri-Urbains Décents à travers l'Entrepreneuriat Coopératif en République Démocratique du Congo
CNE	Conseil National de l'Energie
CPEI	Cellule de Promotion de l'emploi dans les Investissements
CTCPM	Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière
DSCRP	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DVDA	Direction de la Voirie de la Desserte Agricole
EUSEC	
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
GCoEJ	Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes
GDP	Gross Domestic Product (Produit Intérieur Brut)
GERME	Gérer Mieux Votre Entreprise
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
INPP	Institut National de la Préparation Professionnelle
INS	Institut National de la Statistique
OIT	Organisation International du Travail
ONEM	Office National de l'Emploi
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes en République Démocratique du Congo
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMURR	Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROCER	Programme Cadre de création d'Emplois et de Revenu en RDC
PIB	Produit Intérieur Brut
RDC	République Démocratique du Congo
SAESSCAM	Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining
UCOP	Unité de Coordination du Projet d'Urgence de Soutien au Processus de

	Réunification Economique et Sociale
UNOPS	United Nations Office for Project Services – Centre d’Opérations pour le République Démocratique du Congo (CDOP)
UPPE	Unité de Pilotage du Processus de l’Elaboration et de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
USAID	United States Agency for International Development
USD	United States Dollars (dollars des Etats-Unis)
YEN	Youth Employment Network (Réseau pour l’Emploi des Jeunes)
YES	Youth Employment System

## INTRODUCTION

L'emploi est un droit au même titre que l'éducation et l'instruction. Il contribue à faire acquérir à l'individu sa personnalité et sa dignité en même temps qu'il le libère de la dépendance d'autrui et l'intègre dans la société. De ce fait, l'emploi est considéré comme le moyen le plus efficace pour lutter contre la pauvreté. Par conséquent, l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dépend principalement de la capacité de création des emplois et auto emplois qui permettent à la majorité de la population active, particulièrement aux jeunes, de s'affranchir de la pauvreté tant en milieux ruraux qu'urbains. A cet effet, toute opportunité d'emploi décent doit être privilégiée dans les politiques et stratégies nationales de développement des différents pays africains, surtout si elle bénéficie aux jeunes.

La République Démocratique du Congo, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne, traverse actuellement une situation socioéconomique difficile. En effet, en dépit de l'issue favorable du processus démocratique et des résultats satisfaisants enregistrés sur le plan macroéconomique depuis l'année 2001, les difficultés économiques et sociales demeurent préoccupantes. La grande majorité de la population congolaise fait face aujourd'hui à de nombreux défis dont les plus importants sont la pauvreté et le chômage.

En effet, environ 70,6% de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté et l'espérance de vie à la naissance est tombée à moins de 50 ans suite à la malnutrition et à la propagation des grandes maladies (paludisme, tuberculose et VIH/Sida). Par ailleurs, selon les récentes données issues des dernières enquêtes sur la pauvreté, seulement 4% de la population active est employée dans le secteur formel de l'économie, tandis que 72% vit dans l'économie informelle et 24 % est au chômage.

Etant donné l'importance démographique de la population juvénile et la complexité des obstacles à l'insertion socioéconomique des jeunes, ces derniers sont particulièrement vulnérables et constituent la couche la plus affectée par ce fléau. En effet, le chômage des jeunes est trois fois supérieur à celui des adultes en Afrique Subsaharienne. En République Démocratique du Congo, les jeunes de 15 à 35 ans représentent 25% de la population totale et enregistrent un taux de chômage de 28 % alors que la moyenne nationale est de 9%. Parmi ces jeunes, les filles sont plus exposées au chômage que les garçons, suite à leur faible taux de scolarité et aux barrières socioculturelles qui subsistent aux différentes mutations.

Dans un pays en reconstruction et dont l'économie porte encore les stigmates d'environ quatre décennies de mauvaise gouvernance et des conflits armés récurrents depuis 1996, la question de l'insertion économique et sociale des jeunes à travers l'emploi décent apparaît ainsi comme cruciale, à la fois en terme de mobilisation et de valorisation de toutes les ressources humaines du pays pour la relance de l'économie et l'élimination de

la pauvreté, mais aussi pour la construction de la paix, la reconstruction du tissu social par la participation de tous à l'effort de développement tant au niveau local que national. D'où, toute la portée pour la RDC de se doter d'un Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes.

Ce Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes est le résultat des engagements pris par le Gouvernement depuis l'an 2000 lors du Sommet du Millénaire à New York, et renforcé dans la lettre du Chef de l'Etat adressée au Secrétaire Général des Nations Unies en 2005 par laquelle la RDC se porte volontaire d'être un des pays Chef de file du Réseau du Secrétaire Général pour l'Emploi des Jeunes. Ce plan d'action est destiné à s'encadrer, comme un élément essentiel, dans la politique nationale de l'emploi. Répondant à la volonté politique de faire de l'emploi un des cinq chantiers du Gouvernement et aux recommandations du Forum National de l'Emploi tenu en septembre 2007, ce plan est le fruit d'un processus consultatif impliquant de nombreux partenaires, venant de différents services et départements ministériels du gouvernement, des partenaires sociaux, de la coopération internationale, de la société civile, et, notamment, d'organisations représentatives de la jeunesse. Il prend en compte les résultats des études thématiques suivantes, réalisées dans le cadre du projet conjoint PNUD/BIT, dans l'optique d'aider à la définition des champs d'action prioritaires à inscrire au compte du Plan d'action National pour l'Emploi des Jeunes. Il s'agit notamment des études portant sur:

- ◆ Politiques, programmes et projets en faveur de l'emploi des jeunes;
- ◆ Cadre juridique et institutionnel de promotion de l'emploi des jeunes;
- ◆ Statistiques du marché de l'emploi ;
- ◆ Stratégies et dispositifs de l'éducation technique et de la formation professionnelle destinées à renforcer l'employabilité de la population ;
- ◆ Problématique de l'entrepreneuriat et de la micro-finance.

Le plan d'action est à la fois ambitieux dans sa vision, mais concret dans sa stratégie de mise en œuvre. Ambitieux dans le sens que l'emploi des jeunes est présenté comme la clef pour la réalisation de l'ensemble des Objectifs du Millénaire, mais concret dans le sens que les activités identifiées sont réalisables et les ressources nécessaires mobilisables. L'ambition de ce plan d'action est également d'être une composante importante de la future Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Le Plan d'action doit démarrer d'une manière modeste avec un nombre limité de réalisations, mais il est conçu pour dépasser les quelques actions ciblées, et vise plutôt à créer un élan et à influencer de grands programmes nationaux pour un meilleur impact sur l'emploi des jeunes. Ainsi, le plan a une vocation non seulement sociale, mais aussi économique et contribuera à la paix sociale.

Le plan d'action révèle également une vocation didactique. C'est un document simple, accessible et transparent. Il doit pouvoir être suivi, amendé, mis à jour par les différents

partenaires concernés et, notamment, par les organisations représentatives de la jeunesse. Il doit être un outil validé et approprié par les différentes parties prenantes au service de la promotion de l'emploi des jeunes en insistant sur le caractère incontournable de la dimension emploi au profit des jeunes dans toute stratégie de développement économique et social.

Le Plan d'Action adopte une approche sectorielle pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi dans les secteurs porteurs de l'économie. Le plus souvent, les initiatives pour l'emploi des jeunes mettent l'accent sur la création d'un fonds pour l'emploi des jeunes, sur les actions de formation pour préparer l'insertion des jeunes au marché de l'emploi et sur l'appui aux jeunes dans la création de leurs propres entreprises ou micro entreprises classiques et des coopératives. C'est ainsi que ce plan d'action consacre effectivement beaucoup d'importance à la formation professionnelle, à la création de différentes formes d'entrepreneuriats nécessaires à l'auto emploi et à l'accès à des revenus durables. Mais le Plan s'efforce d'identifier les besoins de formation dans le cadre des secteurs spécifiques de l'économie pour éviter d'orienter les jeunes vers des formations qui n'aboutissent pas à des emplois effectifs et durables, et pour éviter que les jeunes ne créent des entreprises peu viables ou ne bénéficiant pas de marchés bien identifiés. En quelque sorte, le souci de ce Plan d'action n'est pas seulement de préparer les jeunes au marché de l'emploi, mais également de rendre le marché de l'emploi accessible par les jeunes.

Comme ce Plan d'action est un document vivant, il est prévu que les activités identifiées selon des secteurs spécifiques soient développées et approfondies au fur et à mesure que des données supplémentaires seront disponibles, particulièrement celles qui proviendront des plans d'actions des groupes thématiques du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) en cours d'élaboration. Du reste, chaque « idée » d'activité est censée être discutée non seulement au sein des groupes thématiques mis en place par le Gouvernement, mais aussi par les autorités techniques de tutelle et les représentants de la jeunesse.

Une autre dimension de ce plan d'action, qui peut paraître paradoxale, est qu'il comprend non seulement les actions ciblées sur les jeunes, mais aussi des actions non ciblées, mais dont les jeunes sont les premiers bénéficiaires. Etant donné que les jeunes âgés entre 15 et 35 ans constituent 50% de la population en âge de travailler (entre 15 et 65 ans), toute mesure non ciblée pour créer de l'emploi d'une manière générale, profite en premier lieu aux jeunes. D'ailleurs, les actions non ciblées sont souvent plus efficaces et plus faciles à mettre en œuvre compte tenu des difficultés bien connues de cibler des groupes spécifiques dans des projets de développement.

D'où l'importance d'intégrer la question de l'emploi des jeunes dans une politique nationale de l'emploi qui établisse un environnement général favorable à la promotion

de l'emploi décent mais qui soit toutefois sensible aux obstacles spécifiques que rencontrent les jeunes pour accéder à un emploi rémunérateur.

Le Plan d'action reconnaît aussi que les jeunes sont porteurs de toutes les aspirations par rapport au monde du travail, mais celles-ci sont différentes en fonction de leurs spécificités. Aussi, le Plan d'action doit-il prendre en compte la situation spécifique dans laquelle les jeunes se trouvent, et notamment :

- Ceux vivant dans la précarité et n'ayant pas eu d'expérience scolaire,
- Ceux qui ont dû arrêter les études à mi-parcours et qui travaillent dans l'économie informelle, et
- Ceux qui ont terminé les études au niveau secondaire ou universitaire, mais qui se trouvent dans le chômage ou le sous-emploi

Enfin, bien qu'ambitieux dans sa vision, le présent plan d'action pour l'emploi des jeunes doit commencer d'une manière modeste, par des actions concrètes et visibles, qui peuvent être démarrées en 2009 sur base des financements bien identifiés.

## **I- ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT POUR L'EMPLOI DES JEUNES**

Le présent plan d'action est la résultante de toute une série d'engagements que le Gouvernement congolais a pris aux niveaux tant national qu'international. A cet effet, il est utile de rappeler ces engagements, car cette volonté politique constitue le point de départ de toute action efficace et durable. Cette volonté politique devra aussi, en principe, se traduire au niveau des allocations budgétaires de l'Etat, des provinces et des municipalités pour la mise à disposition des ressources nécessaires à sa mise en oeuvre.

### **1.1. Engagements au niveau national**

a) Engagements personnels du Chef de l'Etat.

Dans le contexte d'un besoin urgent d'instaurer un climat de paix et de promouvoir le développement économique et social, le Chef de l'Etat, lors de sa campagne électorale, a désigné l'emploi comme un de ses cinq chantiers prioritaires. Son élection a confirmé un mandat populaire de poursuivre l'emploi comme l'une des grandes priorités du peuple congolais. Si dans sa vision de stabilisation et de reconstruction durable du pays, l'emploi figure au deuxième plan parmi les cinq chantiers, c'est parce que « l'emploi constitue un puissant levier

transversal pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement durable. »<sup>1</sup>

## b) L'emploi des Jeunes dans le Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté

Le document cadre qui définit les priorités du gouvernement et les reflète au niveau du budget de l'Etat est le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR). Le titre de ce document affiche déjà que c'est la croissance qui conduit à la réduction de la pauvreté. Toutefois, l'emploi, et en particulier, l'emploi des jeunes, y figure d'une manière claire et nette, notamment lorsqu'il est écrit que « l'un des défis auquel le gouvernement doit faire face est l'adoption des politiques qui permettront à l'économie d'absorber les jeunes qui arrivent sur le marché du travail ». Cependant l'emploi n'est pas retenu comme un pilier du DSCR, mais plutôt, comme un élément du deuxième pilier sur la Consolidation de la Stabilité et la Croissance. Aussi, l'emploi est-il défini comme un moyen de « Relancer l'Activité Economique et la Croissance », et plus précisément, un sous-élément de la Promotion du Secteur Privé. A cet effet, les actions suivantes sont identifiées :

- élaborer la politique nationale de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- renforcer les capacités des institutions, des organismes publics et privés chargés de la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté ;
- élargir dans l'équité les opportunités d'emploi et les activités génératrices de revenus pour les pauvres ; et
- renforcer les systèmes existants de protection sociale et les étendre aux travailleurs de l'économie informelle ainsi qu'à leurs familles.

Malgré le fait que l'emploi n'apparaisse pas comme une priorité dans le DSCR, ce document, en identifiant les secteurs porteurs de la croissance, inspire largement l'approche sectorielle adoptée par le plan d'action. En effet, au lieu de « caser » l'emploi comme élément de la promotion du secteur privé, le plan d'action perçoit la création de l'emploi comme l'affaire de tous, et notamment des autorités publiques aux niveaux national, provincial et local, les partenaires sociaux, la société civile et la jeunesse. Par ailleurs, il adopte la stratégie de création d'emploi à travers les secteurs porteurs identifiés dans le DSCR, notamment :

- le développement rural et l'agriculture ;
- les forêts ;
- les infrastructures et les Transports ;

---

<sup>1</sup> Voir Rapport Général du Premier Forum National sur l'Emploi, Kinshasa, janvier 2008, p. 8.

- les mines.

Cette stratégie s'appuie sur les petites et moyennes entreprises (PME), qui comprennent les coopératives, les petites entreprises de l'économie informelle et les activités d'artisanat. Tous ces éléments sont en place dans le DSCRCP pour bâtir une stratégie d'emploi des jeunes, laquelle a une vocation non seulement sociale, mais aussi économique, et qui pourra se construire autour des secteurs porteurs de l'économie. Cette stratégie a l'avantage d'offrir une solution au problème de financement des activités proposées, en se greffant sur les allocations budgétaires ainsi que les ressources provenant de la coopération internationale, lesquelles en principe, se conforment aux priorités du DSCRCP.

c) L'emploi des Jeunes dans le Programme du Gouvernement et dans le Programme des Actions Prioritaires.

Le Programme du Gouvernement (2007 - 2011) décrit le chômage comme le véritable fléau de la société congolaise et précise que « ce problème est particulièrement aigu en raison de l'accroissement rapide de la population en âge de travailler face à la pénurie d'emplois. »<sup>2</sup> Parmi les principales caractéristiques du secteur de l'emploi, le Programme met en exergue un très faible taux d'emploi structuré et un développement anarchique du secteur informel non encadré par l'Etat.

En termes d'action, le Programme du Gouvernement indique que « dans notre pays, où l'emploi rémunérateur et le travail décent sont rares et précaires, l'attention du gouvernement va se focaliser sur la création d'emplois rémunérateurs comme vecteur de lutte efficace contre la pauvreté. Le gouvernement veillera à la formulation d'une politique nationale de l'emploi avec un plan d'actions national d'exécution. »<sup>3</sup>

Le Programme d'Actions Prioritaires du Gouvernement (juillet 2007 à décembre 2008) sous la rubrique « Industries et Services », fait mention « d'une politique nationale cohérente de l'emploi et de la formation professionnelle, » et de « l'organisation d'un premier forum national sur l'emploi et la mise en œuvre des recommandations, » ainsi que « l'organisation d'un atelier d'élaboration de la politique nationale de l'emploi et des mesures d'application du code du travail. » Malheureusement, ces actions ne sont pas accompagnées des allocations budgétaires, ni pour les activités retenues, ni pour la mise en œuvre de la politique de l'emploi.

---

<sup>2</sup> Programme du Gouvernement (2007 - 2011), République Démocratique du Congo, Kinshasa, février 2007.

<sup>3</sup> Ibid., p. 46.

d) Engagements pris lors du Forum National sur l'Emploi

Le Forum National sur l'Emploi, le premier de ce genre, qui a eu lieu en septembre 2007, a permis de réunir les forces vives du pays, notamment, les partenaires sociaux et la jeunesse, sous les grandes orientations du Chef de l'Etat, du Premier Ministre et du Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale, en vue de définir les grands axes du chantier du Chef de l'Etat sur l'Emploi. Le Forum a pris connaissance des propositions issues des consultations provinciales et nationales et les a analysées de manière à les enrichir et à les amender en vue de formuler des recommandations appropriées. Aux termes des discussions, cinq propositions de programmes ont été retenues à savoir

:

Programme 1 : Programme National pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et de la formation Professionnelle

Programme 2 : Programme National pour l'emploi des jeunes

Programme 3 : Programme National pour l'équité de genre dans le monde du travail

Programme 4 : Programme National de la Protection Sociale et de la Réforme de la Sécurité Sociale

Programme 5 : Programme National d'Appui aux mécanismes publics et privés de promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté

Programme 6 : Programme National pour la mobilisation des ressources en vue de la promotion de l'emploi et de la réduction de la pauvreté

Programme 7 : Programme National pour la coopération internationale en vue de la promotion de l'emploi

Le présent plan d'action découle ainsi de la deuxième proposition programme relative à l'emploi des jeunes. Il peut donc être perçu comme le point de départ et de mise en œuvre du premier programme visant à élaborer la politique nationale sur l'emploi dans son ensemble, car, les autorités politiques peuvent bien décider de démarrer la politique de l'emploi par la prise en compte des préoccupations de la jeunesse. D'ailleurs, les cinq autres programmes retenus par le Forum National sur l'Emploi à savoir, l'équité de genre, la sécurité sociale, les mécanismes de promotion de l'emploi, la mobilisation des ressources et la coopération

internationale, trouvent leur place dans ce plan d'action qui s'est également inspiré d'autres recommandations du Forum, dont :

- La politique économique visant à influencer sur la demande ;
- Le développement des compétences et de l'employabilité (formation technique et formation professionnelle) ;
- Le développement des entreprises ;
- Les institutions du marché du travail ;
- Les stratégies interministérielles et intersectorielles de promotion de l'emploi ;
- La gouvernance de l'emploi.

Enfin, en ce qui concerne les mécanismes de mise en œuvre des recommandations du Forum, on peut surtout retenir l'intégration rapide des éléments fondamentaux de la promotion de l'emploi (stratégies, actions, indicateurs) dans le DSCR. La mise en œuvre de cette recommandation est fondamentale dans la mesure où elle permettra de réorienter les allocations budgétaires du gouvernement et les ressources provenant de la coopération internationale en faveur de l'emploi des jeunes.

## **1.2. Engagements au niveau international**

Il est important de rappeler également les nombreux engagements que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a pris depuis l'aube du deuxième Millénaire en matière d'emploi de jeunes. Ces engagements servent à mieux intégrer la RDC dans la communauté internationale. Bien souvent, dans différents pays du monde, il y a tendance de dysfonctionnement des courroies de transmission de l'information, avec un discours pour l'extérieur, et un autre pour l'intérieur du pays. Le rappel de ces engagements dans le cadre de ce plan d'action permet de mieux coordonner les actions du pays aux niveaux national et international. Mais ces engagements sur le plan international permettent aussi au Gouvernement, aux partenaires sociaux et à la jeunesse, de participer aux différents fora régionaux et mondiaux sur ce thème, de partager les expériences nationales et d'apprendre des autres. Enfin, ces engagements peuvent devenir stratégiques pour le Gouvernement dans la mobilisation des ressources de la coopération internationale pour appuyer, en complément aux ressources nationales, la mise en œuvre de ce plan d'action. Les principaux éléments de ces engagements internationaux se présentent comme suit :

a) Les Résolutions de l'Assemblée Générale et du Conseil Economique et Social des Nations Unies sur l'Emploi des Jeunes

Depuis l'an 2000, le Gouvernement a adopté de nombreuses résolutions des Nations Unies, le plus souvent au niveau de l'Assemblée générale, en faveur de l'emploi des jeunes. Il faudra commencer par la Déclaration du Millénaire, adopté

par les Chefs de l'Etat lors du Sommet du Millénaire auquel a participé personnellement le Chef d'Etat de l'époque, Laurent Désiré Kabila. Dans la Déclaration du Millénaire, les Chefs de l'Etat se sont engagés à « formuler et appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile »<sup>4</sup>. Cet engagement, dans le cadre des Objectifs du Millénaire sur le Développement (OMD), était appuyé par l'initiative du Secrétaire Général de l'époque de lancer le Réseau sur l'Emploi de Jeunes en partenariat avec le Président de la Banque Mondiale et le Directeur Général du Bureau International du Travail.

Suite au rapport du Panel de haut niveau du Secrétaire Général sur l'emploi des jeunes,<sup>5</sup> la RDC a adopté une résolution de l'Assemblée Générale, en décembre 2002, sur l'emploi des jeunes par laquelle tous les Etats Membres ont été encouragés à établir au niveau national des inventaires et des plans d'action sur l'emploi des jeunes.<sup>6</sup> L'année suivante, en décembre 2003, la RDC a adopté une résolution supplémentaire de l'Assemblée Générale sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes.<sup>7</sup> Celle-ci a renouvelé l'appel aux Etats Membres de préparer les plans d'actions sur l'emploi des jeunes, et a demandé au Système des Nations Unies et à la Banque Mondiale d'appuyer ce processus. Il a, en outre, été demandé au Secrétaire Général des Nations Unies, en l'an 2005, de préparer une analyse et une évaluation globales des plans d'action des Etats Membres.<sup>8</sup>

b) Engagements des Chefs d'Etat lors du Sommet Extraordinaire sur l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (Ouagadougou, 2004).

Lors du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Union Africaine sur l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté, qui s'est déroulé à Ouagadougou en septembre 2004, la RDC a pris part à l'adoption du Plan d'Action pour la Promotion de l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté en Afrique. En marge de ce Sommet, le Gouvernement a formulé une esquisse de plan d'action national pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Cet engagement au niveau africain a insufflé une nouvelle dynamique dans les initiatives institutionnelles et a inspiré le lancement de certains programmes, notamment le Programme Cadre de création d'Emplois et de Revenu en RDC (PROCER).

---

<sup>4</sup> Nations Unies, Assemblée Générale, A/55/2, para. 20.

<sup>5</sup> Voir lettre du Secrétaire général, Nations Unies, Assemblée Générale, A/56/422, septembre 2001.

<sup>6</sup> Nations Unies, Assemblée Générale, A/RES/57/165 : <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/library.htm#reports>

<sup>7</sup> Nations Unies, Assemblée Générale, A/58/133.

<sup>8</sup> Voir le Rapport du Secrétaire Générale, A/60/133, juillet 2005.

### c) L'adhésion aux pays Chefs de file du Réseau pour l'Emploi des Jeunes

Au-delà des engagements pris par le Gouvernement de la RDC au niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Chef de l'Etat, dans une lettre adressée au Secrétaire Général des Nations Unies, s'est porté volontaire pour que la RDC intègre le groupe restreint des pays chefs de file du Réseau international pour l'Emploi des Jeunes. Les engagements pris dans ce cadre sont résumés dans un rapport du Secrétaire Général sur la Promotion de l'Emploi des Jeunes <sup>9</sup>comme suit :

- Confirmer que votre gouvernement s'engage au plus haut niveau politique à faire en sorte que les jeunes aient un emploi décent et utile ;
- Etablir un inventaire et un plan d'action nationaux sur l'emploi des jeunes ;
- Participer aux échanges sur les données d'expérience nationale avec d'autres pays et la communauté internationale ;
- Contribuer à élargir le processus politique en faveur d'une stratégie internationale pour l'emploi cohérente et intégrée au sein de l'Assemblée générale, dans le cadre du suivi et de l'application de la Déclaration du Millénaire et de celle de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le Principe des Droits Fondamentaux du Travail.

En définitive, le présent Plan d'action national pour l'emploi des jeunes, est en conformité avec les recommandations, résolutions et engagements pris au plan tant national qu'international pour la propmotion tous azimuts de l'emploi en faveur des jeunes et réflète ainsi le consensus national garanti par le Chef de l'Etat, en son nom propre, et au nom de son gouvernement sur la place prioritaire à accorder à l'emploi des jeunes dans toutes les politiques et stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté en République Démocratique du Congo.

## **II - MODELES ET PRINCIPES DIRECTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'EMPLOI DES JEUNES**

La préparation du présent plan d'action s'est inspirée des différents modèles utilisés aux niveaux national et international. En premier lieu, il faudra citer le « Draft du canevas du plan d'action national pour l'emploi des jeunes » du 02 mai 2008, du comité de pilotage. Ce canevas a inspiré la préparation du plan d'action actuel, et les résultats attendus ont largement contribué à orienter le présent travail avec en plus, le souci de rendre ses objectifs opérationnels et de donner des orientations supplémentaires sur leur possibilité de financement.

---

<sup>9</sup> Nations Unies, Assemblée Générale, Rapport du Secrétaire Générale sur la Promotion de l'Emploi des Jeunes, Annexe II, Directives à l'intention des pays chefs de fils du Réseau pour l'emploi des jeunes, p. 17.

Par rapport aux différents modèles et directives sur le plan international, on peut citer en priorité le guide du BIT sur la préparation des plans d'actions pour l'emploi des jeunes. Une autre publication du BIT disponible en anglais via Internet, est un guide pour améliorer les perspectives des jeunes dans le monde du travail.<sup>10</sup>

Dans la suite des différentes résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies citées ci-dessus, deux documents importants ont été utilisés. Ces documents ont l'avantage de mettre ce plan en conformité avec les engagements pris par le Gouvernement de la RDC au niveau international, et d'aider, éventuellement à des évaluations et revues au niveau du Secrétariat des Nations Unies ou bien au niveau du Groupe des pays chefs de file du Réseau pour l'emploi des jeunes. Il s'agit des documents suivants :

- Note d'orientation relative à l'établissement des inventaires et des plans d'action nationaux soumise en application de la résolution A/57/165 de l'Assemblée Générale.<sup>11</sup>
- Critères pour l'analyse et l'évaluation des plans d'action pour l'emploi des jeunes.<sup>12</sup>

### **Principes Directeurs**

Un certain nombre de principes directeurs qui ont orienté ce plan d'action méritent d'être mentionnés.

Certain de ces principes se trouvent dans le rapport du Panel de Haut Niveau sur L'Emploi des Jeunes.<sup>13</sup>

Le premier principe est celui qui plaide pour que la jeunesse soit considérée comme un atout pour le développement économique et social durable, et non comme un problème pour le gouvernement. Bien que les stratégies pour créer de l'emploi décent pour les jeunes dépendent largement du contexte national et local, on peut se mettre d'accord sur quatre grandes caractéristiques sous forme de conditions prioritaires pour l'emploi des jeunes, à savoir :

- l'aptitude à l'emploi : il s'agit d'investir dans l'éducation et la formation professionnelle en faveur des jeunes et d'améliorer l'impact de ces investissements.

---

<sup>10</sup> See improving prospects for young women and men in the world of Work : a guide to youth employment, ILO, Geneva 2005. <http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/yen/download/guidelines.pdf>

<sup>11</sup> Voir Rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'emploi des jeunes, Annexe I, A/58/229, <http://daccess-ods.un.org/TMP/8989050.html>

<sup>12</sup> Voir Rapport du Secrétaire général, Analyse et évaluation mondiale sur les plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes, A/60/133, Annexe II.

<sup>13</sup> Voir Nations Unies, Assemblée Générale, document A/56/422, septembre 2001.

- l'esprit d'entreprise : les actions à mener doivent faciliter le lancement et la gestion d'entreprises afin de créer la richesse et d'offrir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité aux jeunes des deux sexes
- l'égalité des chances : il est question de donner aux jeunes filles les mêmes opportunités d'emploi et d'auto emploi qu'aux jeunes gens
- la création de l'emploi : l'effort doit tendre à placer la création d'emplois au centre de toute politique macroéconomique.

Le second principe est celui de la co-responsabilité entre les jeunes et les autorités publiques. Trop souvent, l'emploi des jeunes est perçu comme une responsabilité qui incombe aux jeunes de se préparer pour le monde du travail. De ce point de vue, il faut reconnaître les efforts humains et financiers énormes déjà consentis par les jeunes et par leurs familles pour avoir accès à l'éducation et à la formation professionnelle, pour acquérir de l'expérience en acceptant des stages non rémunérés dans des entreprises privées et publiques ainsi que dans l'économie informelle. Cette prise de responsabilité par les jeunes doit trouver en contrepartie, les efforts des autorités publiques de promouvoir une croissance économique riche en emplois afin de créer de nouvelles opportunités d'emplois et stimuler la demande pour l'emploi des jeunes.

Sur le plan stratégique alors, le plan ne se contente pas des activités de formation, d'appui aux jeunes dans la création de leurs propres entreprises, mais aussi vise le coté demande pour entreprendre les actions dans des secteurs spécifiques, qui ont le potentiel pour la croissance, et sont porteurs d'emplois.

### **III - DIMENSIONS ET DIAGNOSTICS DU PROBLEME**

La République Démocratique du Congo est actuellement confrontée à une grave crise d'emploi. Celle-ci est consécutive à la conjugaison de deux facteurs essentiels à savoir, la dégradation progressive de l'économie nationale entraînant une baisse de la demande d'emploi suite au rétrécissement constant du tissu économique, d'une part, et la forte poussée démographique déversant chaque année, sur le marché de l'emploi, un nombre important de personnes en âge de travailler, d'autre part. Il en résulte un déséquilibre sans cesse croissant entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi congolais

En effet, la crise de l'économie congolaise remonte à une période lointaine. A partir de l'année 1974 jusqu'en 1983, l'effondrement du cours de cuivre et le choc pétrolier ont eu des effets néfastes sur l'économie, étant donné sa forte extraversion. A cela, il convient d'ajouter les mesures de «zaïrianisation» et de radicalisation mal initiées, accompagnées des politiques macroéconomiques inappropriées qui ont contribué à briser l'essor des secteurs productifs en installant un climat de méfiance, particulièrement auprès des opérateurs économiques expatriés, entraînant ainsi la fuite des capitaux étrangers.

Ainsi, de 1983 à 1989, face à la dégradation de la situation économique et financière, le Gouvernement s'était engagé dans la mise en œuvre d'une série de programmes d'ajustement structurel sous les auspices des institutions de Breton Woods, avec pour objectifs de réduire les déséquilibres internes et externes et de créer les conditions d'une relance économique en vue de renouer avec une croissance saine et durable.

Cependant, la situation économique et financière a continué à se dégrader consécutivement à la mauvaise gouvernance qui a caractérisé la gestion du pays pendant la deuxième République. Qui pis est, la rupture de la coopération internationale suite à la détérioration de la situation des droits de l'homme, la dépréciation des termes de l'échange, l'alourdissement du service de la dette et, surtout les pillages des années 1991 et 1993, ainsi que les guerres de libération et d'agression que le pays a connues respectivement en 1996 et 1998, n'ont fait qu'aggraver la crise et la précarité de la situation socio-économique.

A propos des pillages, ceux-ci ont conduit à la destruction des infrastructures de production, de distribution et de transport, mais également à renvoyer la plupart des travailleurs au chômage. Cette situation a contribué à l'expansion sans précédent du secteur informel surtout dans les milieux urbains où il est prédominant. A Kinshasa par exemple, la part des activités de survie dans l'économie de la ville représenterait près de 70% (INS 2005) ; l'informel constituerait le dernier rempart contre la pauvreté grâce aux petits boulots qu'il procure.

Les pillages ont conduit à la réduction de l'effectif global des travailleurs dans l'administration publique et le secteur privé ; celui-ci serait passé de 999,3 milliers d'unités en 1997 à 657,2 milliers d'unités en 1999, soit une réduction de 31,89% (Ministère du Plan 2001 : 11). L'association nationale des entreprises du Zaïre, aujourd'hui Fédération des entreprises du Congo, a estimé à 55 375, le nombre de sinistrés des pillages qui s'étaient fait inscrire auprès d'elle.

Par ailleurs, l'instabilité politique subséquente aux mesures d'ajustements politiques ainsi que les différentes guerres que le pays a connues ont contribué à la détérioration du cadre macro-économique ; ainsi par exemple le taux de croissance économique était estimé à moins 6,6% en 1990, moins 4,7% en 1996, moins 11% en 2000, puis à 6,5% en 2005, et les projections prévoyaient un taux de croissance économique de 6,5% pour 2007(Comité permanent de cadrage macroéconomique 2007). Quant au revenu par tête d'habitant, celui-ci est passé successivement à 170 USD en 1989, 120 USD en 1992, 96,8 en 1997, 68,3 USD en 2000 et 135,6 USD en 2006 ; alors que d'après les prévisions, le revenu par tête d'habitant était estimé à 143 USD en 2007.

Les données relatives à l'investissement montrent que le taux d'investissement public est passé de 0,5% en 2000, à 0,1%, 2,8%, 3,4%, et 3,7%, respectivement en 2001, 2002,

2004 et 2007. Le taux d'inflation est passé de 511%, à 134%, 16%, 22,6% et 18% respectivement en 2000, 2001, 2005, et 2007.

Malgré la reprise économique et le retour des investissements directs étrangers, la situation de l'emploi reste mauvaise et la pauvreté demeure à des niveaux très élevés. Pour l'ensemble du pays, l'incidence de la pauvreté qui est estimée à 71.34 %, est très élevée par rapport à celles des autres pays de l'Afrique Centrale. La pauvreté frappe toutes les classes socioprofessionnelles sans distinction, mais à des degrés différents : les travailleurs indépendants et les apprentis sont les plus pauvres (77 %), suivis des manœuvres (68%), des employés et ouvriers semi qualifiés (71.5%). L'on se rend bien compte que les jeunes qui se retrouvent plus nombreux dans les catégories des travailleurs indépendants, d'apprentis et des manœuvres sont les plus frappés par la pauvreté. Suite à la crise, la majorité des jeunes sont ainsi voués au chômage ou au sous-emploi dans le secteur informel. Le tableau ci-après permet d'appréhender l'ampleur de l'économie informelle en RDC après la période des pillages.

Tableau 1. Evolution du marché de travail en RDC de 1990 - 2000 (en %)

Année	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	2000
Emploi formel	75	60	60	40	40	35	30	25	20	20	20
Emploi informel	25	40	40	60	60	65	70	75	80	80	80

Source : BCC, Condensé des informations statistiques, n° 42/2003

On décèle un renversement des tendances à partir de 1993, l'année au cours de laquelle se sont produits les seconds pillages. En effet, l'emploi formel qui représentait 75 % du total, contre 25% pour l'emploi informel en 1990 ne représente plus que 40% en 1993, soit un recul de 47% en deux ans. En 2000, l'emploi formel s'est érodé, et sa part est tombée à 20% contre 80% pour l'emploi informel.

Pendant que le marché d'emploi s'amenuise et que les opportunités d'emploi décent dans l'économie formelle deviennent de plus en plus rares, la poussée démographique se fait plus pressante. Avec un taux de croissance démographique de 3.1% et un taux synthétique de fécondité de 7 enfants par femme, la République Démocratique du Congo est l'un des pays africains au Sud du Sahara à afficher une démographie galopante. Alors qu'il y a près de 50 ans, ce pays comptait à peine 13 millions d'habitants, à ce jour, la population congolaise est évaluée à environ 55 millions d'habitants. Autrement dit, au bout de 50 ans, ce pays a connu le quadruplement de sa population. Au rythme actuel de croissance démographique, il faut s'attendre à un doublement de cette population tous les 23 ans.

Cette population est caractérisée par une proportion fort importante des jeunes de moins de 15 ans. Ceux-ci représentent près de 50% de la population totale. On peut déjà

évaluer l'ampleur des problèmes que pose cette tranche d'âge. Sur 100 congolais, 65 ont tout au plus 25 ans. Dans l'hypothèse, du reste fort probable, que 30% de la population congolaise vivent en milieu urbain contre 70% en milieu rural, il y aurait 2.996.197 jeunes en milieu urbain contre 6.991.126 en milieu rural. Par ailleurs, avec plus ou moins 10 millions de ménages, la RDC compterait un jeune de 15-24 ans par ménage. Autrement dit, chaque ménage congolais est confronté aux problèmes que posent les jeunes de cette tranche d'âge.

Selon la définition qu'en donnent les Nations Unies, les jeunes sont les personnes âgées de 15 à 24 ans<sup>14</sup>. Mais la définition selon la Charte Africaine de la jeunesse, adoptée par les Politiques nationales de la jeunesse en Afrique, présente comme jeune toute personne âgée de 15 à 35 ans. Rappelons qu'en RDC, les jeunes constituent la catégorie majoritaire au sein de la population active : sur une population active totale estimée à 27 360 000 personnes (48% de la population totale) en 2006, les jeunes en âge actif représentent 52,77%, soit 14 437 000 personnes.

Les jeunes de la tranche d'âge de 15 à 35 ans, rencontrent beaucoup d'obstacles à leur insertion économique et sociale et sont les plus frappés par le chômage. Alors que le taux de chômage national se situe autour de 8.9%, celui des jeunes est de loin plus élevé, soit 28%.

Le chômage des jeunes est structurel et suit l'évolution du marché de travail en RDC. Faute des statistiques disponibles sur l'évolution du taux de chômage des jeunes dans le temps, le caractère structurel (durable) de celui-ci peut être déduit de l'érosion du marché de travail dont la disparition progressive des emplois formels a accru le nombre de travailleurs pauvres dans le secteur informel et le nombre de chômeurs, et notamment des jeunes chômeurs. Malgré la reprise timide de la croissance ces dernières années, «l'informalisation» de l'emploi ne semble pas avoir diminué.

Le chômage et le sous-emploi élevés des jeunes par rapport au reste de la population est ainsi consécutif notamment à l'informatisation progressive de l'économie nationale depuis le début des années 90 à ces jours «les données les plus récentes indiquent que pour l'ensemble du pays, 71,2% d'actifs sont employés dans l'entreprise privée informelle agricole et 20,3% dans l'entreprise privée informelle non agricole, soit au total 91,5% d'actifs qui exercent leur emploi dans le secteur informel<sup>15</sup>».

Par ailleurs, les études récentes ont pu démontrer que parmi ces jeunes, les filles sont plus exposées au chômage que les garçons, suite notamment à leur faible taux de

---

<sup>14</sup> La tranche d'âge des personnes considérées comme jeunes est parfois contextualisée selon les pays. En R.D.C. par exemple, certains documents la situe de 15 à 35 ans (voir R.D.C., Atelier de concertation sur la promotion du partenariat pour l'emploi des jeunes en R.D.C. Rapport final, Kinshasa, B.I.T., 2000, p. 8, 26, et 43 et RDC-Ministère du Plan – UPPE-SRP, *Groupe thématique et sectoriel IV : secteur privé, création des richesses, emploi, micro-finances et secteur bancaire. Etat des lieux.*, Kinshasa, 2004, p. 40). Cette définition plus large décrit le groupe cible du présent Plan d'Action.

<sup>15</sup> R.D.C., *Rapport technique de consultance*, Kinshasa, 2007 (présenté par Paulin TSHIMANGA KALAJA).

scolarité et aux barrières socioculturelles. En 2001, les résultats révèlent une nette différence entre les filles et les garçons quel que soit leur milieu de résidence. La proportion des filles de 15 ans et plus n'ayant jamais fréquenté l'école est évaluée à 14,7% et à 12,9% pour les garçons en milieu urbain contre 43,5% des filles et 34% des garçons en milieu rural.

Hormis l'explosion des activités de l'économie informelle qui obligent les jeunes à travailler dans des conditions précaires et les maintiennent dans la pauvreté suite à la modicité des revenus qu'elles procurent, d'autres contraintes empêchent l'accès des jeunes à l'emploi décent. Parmi ces contraintes, il y a lieu de mentionner notamment, la faible employabilité des jeunes (surtout les jeunes filles), la faiblesse de l'entrepreneuriat des jeunes, les difficultés d'accès au crédit et à l'information sur le marché de travail. Il convient de relever, en outre, que l'absence d'un cadre institutionnel et juridique incitatif de l'emploi des jeunes et la non intégration de la dimension « emploi des jeunes » dans les politiques et programmes ne constituent pas moins des facteurs qui limitent les opportunités de création d'emplois et d'auto emplois en faveur des jeunes. Concernant la faible employabilité des jeunes, celle-ci est imputable, en grande partie, aux incohérences du système éducatif, à l'insuffisance des structures de formation professionnelle et à l'inadéquation entre la formation et les disponibilités du marché d'emploi.

Il va sans dire que, pour gagner efficacement le pari de l'emploi des jeunes, les actions à mener doivent affronter en même temps les obstacles liés à l'offre et à la demande sur le marché de travail.

#### **IV - OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET IMPACTS VISES PAR LE PLAN D'ACTION**

##### **4.1. Objectifs du Plan d'action**

###### **a). Objectif Général :**

**L'objectif global de ce plan d'action est de promouvoir les opportunités d'emplois et d'auto emplois décents et productifs en faveur des jeunes Congolais en vue de les aider à sortir de la pauvreté et à participer activement et pleinement au processus de reconstruction nationale et de consolidation de la paix.**

###### **b). Objectifs Spécifiques :**

Pour réaliser l'objectif général ci-dessus, le plan vise les objectifs spécifiques suivants dans les différents secteurs retenus :

- Renforcer l'employabilité des jeunes pour faciliter leur accès à l'emploi;
- Accroître les opportunités d'emplois décent pour les jeunes ;
- Développer l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Mettre sur pied un mécanisme opérationnel de financement des projets des jeunes ;
- Hisser l'emploi des jeunes au rang des priorités nationales à intégrer dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles ;
- Améliorer le cadre institutionnel de l'emploi des jeunes ;
- Mettre en oeuvre une stratégie de promotion de l'emploi en faveur des jeunes défavorisés.

#### **4.2. Résultats attendus**

Grâce aux interventions des divers programmes opérationnels et au dialogue entre les jeunes et les responsables publics et privés, y compris ceux de la coopération internationale, la mise en place du Plan d'action permettra d'atteindre les résultats ci-après :

- la dimension emploi des jeunes sera intégrée dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles de développement en vue de créer davantage de nouvelles opportunités d'emploi décent dans des secteurs spécifiques de l'économie ;
- les jeunes (filles et garçons), y compris les jeunes défavorisés, auront acquis les connaissances, les compétences et l'expérience professionnelle nécessaires pour accéder à de nouveaux emplois, soit en tant que travailleurs salariés, soit en tant qu'entrepreneurs initiant des micro, petites et moyennes entreprises, dont les coopératives, créatrices d'auto emplois et de revenus durables;
- un cadre institutionnel incitatif à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes est mis en place et rendu fonctionnel ;
- un mécanisme de financement des projets d'entreprises des jeunes est mis en place et permet de combiner, de manière complémentaire : i) les ressources des budgets d'investissement public dans des secteurs spécifiques à haut potentiel d'emplois, ii) les financements des bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux et du secteur privé tant national qu'international, iii) le fonds national de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

#### **4.3. Impacts visés par le Plan d'action**

Bien que ce Plan d'Action puisse générer des coûts pour le Gouvernement et pour ses partenaires de la Coopération internationale, les bénéfices en termes de sécurité, de création du capital humain, du développement économique et social justifient largement

les sacrifices financiers à consentir. Sa non mise en œuvre serait plutôt dommageable au tant pour le Gouvernement que pour la jeunesse. Outre les impacts directs sur l'emploi des jeunes et sur la réduction de la pauvreté, le plan d'action est conçu pour produire les impacts suivants :

♦ Impacts sur la bonne gouvernance

Un élément fondamental du Plan d'action est de promouvoir la transparence et la bonne gestion des biens publics par le biais de la participation des jeunes dans différents fora, tables rondes, ateliers et rencontres impliquant les responsables gouvernementaux, les investisseurs publics et privés. Un organe fondamental pour la bonne démarche du Plan d'action est l'existence du Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes mis en place dans l'esprit des résolutions de l'Assemblée Générale des Nations relatives à la promotion de l'emploi avec une forte implication de ces jeunes qui sont les plus concernés. C'est ainsi que le rôle des jeunes dans le cadre de ce Plan d'action dépasse de loin la simple recherche d'une meilleure participation des jeunes aux institutions de décision et de mise en œuvre de la politique de l'emploi.

♦ Impact sur le développement de la jeune femme et l'approche genre

Le Plan d'action doit promouvoir l'égalité d'accès des jeunes filles, au même titre que les garçons, aux opportunités de scolarité, de formation et d'emploi. L'égalité des chances sera le mot d'ordre du Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes et sera un des critères de l'évaluation du Plan d'action qui devra s'appuyer sur les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du Travail en la matière.

♦ Impact sur la réinsertion des ex-combattants et sur la sécurité urbaine et rurale

Le Plan d'action servira à renforcer les liens entre la sécurité et la création d'emploi. On soulignera que la plupart des jeunes qui se sont inscrits ou ont été forcés à faire partie de milices armées, ne l'ont été que par faute de perspective d'identité et de revenus pour une vie autonome et décente. Le Plan d'action donnera ainsi l'occasion au Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes pour dialoguer avec les responsables du maintien de la paix, et de décider de commun accord comment mieux orienter des activités spécifiques pour l'intégration des ex-combattants et pour le maintien de la sécurité publique.

♦ Impact sur l'environnement

Le Plan d'Action comprend également toute une série d'activités susceptibles de protéger et d'améliorer l'environnement en milieu urbain et rural. Par exemple, la création de micro-entreprises des jeunes pour la collecte et le recyclage des ordures ménagères et des déchets divers sera une source « d'emplois verts » et de travaux à

haute intensité de main-d'œuvre pour, notamment, la lutte antiérosive et les travaux de reboisement et de protection de la nature.

## V - SECTEURS ECONOMIQUES PORTEURS A EXPLOITER<sup>16</sup>

Les deux tableaux suivants donnent un aperçu général de la croissance et de la répartition des emplois au Congo, l'un par province et milieu de résidence et l'autre, par secteur d'activité.

**Tableau 1 : Répartition des emplois par secteur d'activité selon la province et le milieu de résidence**<sup>17</sup>

Province/Milieu de résidence	Secteur d'activité					
	Agriculture., chasse, sylviculture. pêche	BTP	Industrie	Commerce	Service	Total
<b>1. Province</b>						
Kinshasa	5,8	3,0	11,7	42,5	36,8	100,0
Bas Congo	79,2	0,4	3,6	7,0	9,4	100,0
Bandundu	86,0	0,1	3,1	3,2	7,5	100,0
Equateur	82,1	0,2	4,6	5,4	7,6	100,0
Orientale	83,8	0,3	4,2	4,6	6,9	100,0
Nord Kivu	75,0	0,5	2,9	8,9	12,4	100,0
Maniema	88,0	0,3	1,7	2,1	7,2	100,0
Sud Kivu	72,5	0,5	4,5	12,1	10,2	100,0
Katanga	71,3	0,4	7,0	10,9	10,2	100,0
Kasaï Oriental	55,7	0,1	14,6	19,7	9,7	100,0
Kasaï Occidental	69,9	0,4	14,1	7,8	7,5	100,0
<b>2. Milieu de résidence</b>						
Ville	10,8	2,3	14,8	40,6	31,6	100,0
Cité	50,3	0,8	8,2	20,3	20,1	100,0
Rural	85,9	0,2	4,7	3,5	5,8	100,0
<b>RDC</b>	<b>71,5</b>	<b>0,5</b>	<b>6,5</b>	<b>10,6</b>	<b>10,8</b>	<b>100,0</b>

<sup>16</sup> Les actions dans les différents secteurs proposés ne pourront certes être toutes démarrées en même temps. Les différents secteurs seront pris en considération selon l'identification du financement et une fois les activités concrètes identifiées.

<sup>17</sup> Voir Enyuka, Etat des Lieux des Statistiques sur le Marché de Travail en RDC, OIT, juillet 2008.

**Table 2. Sector Contribution to Real GDP Growth, 2000 – 2008\* (in percent)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
- Agriculture, forestry, livestock, hunting and fishing	-35.80	-92.40	6.51	9.92	4.39	15.63	23.58	20.59	9.67
- Extractive industries	-31.88	4.08	30.33	25.65	29.73	22.88	2.12	5.38	27.80
- Manufacturing industries	0.00	-36.86	7.99	-2.43	13.91	3.23	0.70	3.41	1.39
- Electricity and water	0.54	3.24	0.72	1.26	-1.00	0.17	0.57	0.21	-0.04
- Construction and public works	-27.30	13.40	15.23	20.34	19.64	20.61	18.15	7.06	21.03
- Trade and commerce	-32.34	-6.49	9.06	10.96	15.30	22.36	28.84	38.81	22.02
- Transportation and telecomm.	-10.99	12.27	21.23	19.69	8.43	6.69	11.81	9.84	5.61
- Market services	-4.36	-29.25	9.91	6.17	7.10	6.39	7.96	6.70	5.08
- Non market services	7.99	-27.03	1.89	4.66	3.53	-0.95	1.97	1.88	1.03

(\*) Revised for 2006-2007 / Estimated for 2008

Source : DRC authorities

Il apparaît clairement que l'agriculture constitue l'activité principale dans le pays car elle occupe 71,5% de la population totale suivie des services (10,8%), du commerce (10,6%) et de l'industrie (6,5%), tandis que les activités liées aux bâtiments et travaux publics, bien qu'en expansion ces dernières années, sont encore marginales (0,5%). Cependant, il convient de noter que les activités prépondérantes dans les villes demeurent le commerce (40,6%) et les services (31,6%), alors que l'agriculture est essentiellement pratiquée dans le milieu rural et les cités où vivent environ 70% de la population active.

Dans le cadre du présent Plan d'action, les quatre secteurs porteurs suivants ont été retenus comme domaines prioritaires d'intervention.

### **5.1. Promotion de l'Emploi des Jeunes dans le Secteur Agricole et du Développement Rural<sup>18</sup>**

#### **a). Potentiel pour la Croissance, l'Investissement et la Création d'emplois**

Le secteur du développement rural contribue à près de 63% du PIB et fait vivre plus de 70% de la population.<sup>19</sup> Par développement rural, on peut comprendre l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la chasse et la pêche, mais aussi les différentes filières de transport, de commerce, de conditionnement et de transformation des produits en rapport avec ces différents domaines d'activité. Sauf à Kinshasa, ces quatre domaines représentent entre 56 % (Kasaï Oriental) et 88% (Maniema) des emplois. Le PIB de ces quatre domaines sont en progression régulière depuis 2004 avec une augmentation annuelle de la production estimée à entre 2.8% et 3.7%. En termes de dollars des Etats-

<sup>18</sup> y compris pêche, secteur forestier, élevage, aménagements hydro-agricoles, etc.

<sup>19</sup> DSCR, para. 268.

Unis, le PIB a augmenté de 313 à 334 millions entre 2005 et 2008. Selon la Banque mondiale, leur contribution aurait dépassé 20% en 2006 et 2007.<sup>20</sup> Néanmoins, il faut reconnaître que ce chiffre est dérisoire par rapport aux potentialités du pays. Ainsi le développement rural représente un énorme potentiel pour la croissance des emplois pour les jeunes.

### **b). Potentiel en développement des entreprises**

Pour réussir le pari de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole, il faudra prendre un nombre de mesures et précautions. Il faudra commencer par reconnaître que beaucoup de jeunes ont quitté le milieu rural dans l'espoir de trouver un emploi en milieu urbain. D'ailleurs il faudra reconnaître que l'agriculture n'est pas une occupation exclusivement rurale et que même en ville, 11% des emplois sont fournis par l'agriculture. En « cité », l'agriculture fournit plus de la moitié des emplois et en milieu rural, elle est évidemment prépondérante avec 86% des emplois. Aussi faudrait-il éviter de présenter l'agriculture comme une coupure avec le milieu urbain auquel les jeunes sont de plus en plus habitués.

Il faudrait plutôt présenter l'agriculture comme une possibilité pour les jeunes de créer leur propre entreprise dans le secteur agricole. Cette entreprise pourrait croître en suivant toute la filière de la production, du conditionnement, du transport et de la commercialisation. Un aspect important pour le développement rural est le transport. Cette source d'emplois sera traitée ci-dessous dans la section consacrée aux infrastructures.

### **c). Besoins en formation**

Beaucoup de connaissances techniques sur l'agriculture sont en train de se perdre au fur et à mesure que le milieu rural se vide à cause de l'exode rural dû principalement à la situation sécuritaire incertaine, mais aussi du fait que les connaissances et expériences dans ce domaine ne se transmettent plus aux jeunes qui augmentent en nombre croissant dans les villes au détriment des villages par manque de courroies de transmission actives. Alors, il faudra jumeler les connaissances des anciennes générations en matière d'agriculture de subsistance avec une formation technique de base ciblée au profit des jeunes. Il faudra également ajouter une formation dans la création et la gestion des petites entreprises ainsi qu'une formation dans la commercialisation des produits agricoles. Une autre dimension de la formation qui est nécessaire pour le développement du monde rural serait d'appuyer la participation des jeunes à la formulation de stratégies agricoles aux niveaux central et local.

### **d). Objectif des interventions dans ce secteur**

---

<sup>20</sup> Democratic Republic of the Congo, Economic Report : Fall 2008.

Accroître l'accès des jeunes aux nouvelles opportunités d'emploi dans le secteur agricole et du développement rural

**e) Résultats attendus :**

- une prise de contact renouvelée des jeunes avec les activités de développement rural dans leurs milieux d'origine ;
- la dimension emploi intégrée dans les grands programmes du développement rural ;
- la création de nouvelles opportunités d'emploi dans l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la chasse et la pêche à travers la création micro et petites et moyennes entreprises, y compris les coopératives, ainsi que l'initiation des microprojets générateurs de revenus formulés et mis en œuvre par les jeunes en milieu rural.

**f) Actions prioritaires proposées**

Action prioritaire 1

Réalisation d'études approfondies sur les filières agricoles les plus porteuses, tant en matière de production que de transformations agro-alimentaires dans toutes les provinces.

i) Objectifs visés

- permettre aux jeunes de disposer de l'information nécessaire sur les spéculations les plus rentables
- encourager la création de valeur ajoutée par les petites unités de transformation des produits agricoles bruts
- rentabiliser l'agriculture traditionnelle par la création de marchés des produits locaux

ii) Contenu et stratégie de l'activité

Cette activité consistera à réaliser des recherches-actions pour une meilleure connaissance des potentialités agricoles dont dispose chaque province, voire chaque zone écologique. Pour ce faire, une synergie avec les services agricoles et les centres de recherche agricole devrait permettre de constituer des bases de données actualisées sur les opportunités qu'offre le secteur agricole pour l'entrepreneuriat des jeunes.

iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Etudes des filières agricoles	150 000

Etablissement d'une base des données sur les potentialités d'affaires du secteur agricole	50 000
<b>Total</b>	<b>200 000</b>

### Action prioritaire 2

Etablissement d'une cartographie des centres et institutions de formation agropastorale et forestière désagrégée par province

#### i) Objectifs visés

- dresser une liste actualisée des divers centres et institutions de développement des compétences pour l'économie rurale
- faciliter l'orientation de choix pour les jeunes désireux de s'investir dans l'entrepreneuriat agricole.

#### ii) Contenu et stratégie de l'activité

La stratégie de cette activité consistera à mener une étude minutieuse sur les forces et faiblesses des programmes de formation des centres existants sur l'ensemble du territoire national, selon les domaines et filières agricoles afin de mieux orienter les jeunes dans leurs choix de formation et de promotion des exploitations agro-industrielles.

#### iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Etudes prospectives des centres de formation	100 000
Elaboration de répertoires des dispositifs de formation en matière agricole et rurale	50 000
<b>Total</b>	<b>150 000</b>

### Action prioritaire 3

Développement des compétences à travers l'élaboration de plans de formation pour entrepreneurs de l'économie agricole selon les potentialités des différentes provinces

#### i) Objectifs visés :

- Faire bénéficier aux jeunes l'expérience des anciens.
- Susciter l'intérêt des jeunes citoyens aux activités agricoles.

- améliorer l'employabilité des jeunes pour la création de petites entreprises de production, d'exploitation, de conditionnement et de transports des produits agricoles.
- améliorer l'impact des projets et programmes en cours dans le domaine du développement rural sur l'emploi des jeunes.
- faire participer davantage les jeunes aux activités des projets en cours

## ii) Contenu et stratégie de l'activité

Cette activité vise à susciter l'intérêt des jeunes vivant en milieu urbain sur la réalité du monde rural, d'une part, et à permettre le partage des connaissances agricoles entre les jeunes citadins et les populations qui continuent à vivre de l'agriculture de rente et de subsistance dans les villages.

Pour ce faire, des sessions de formation in situ ou sous forme de stages seront organisées au profit des jeunes désireux d'investir dans le secteur agricole. Dans la mesure du possible, les stages pourraient être rémunérés à la fois pour les personnes qui accueillent les jeunes ainsi que pour les jeunes eux-mêmes et devront aboutir à la création des petites entreprises de production, d'exploitation, de conditionnement et de transport des produits agricoles. Cette approche aura l'avantage d'aider les jeunes vivant en milieu urbain de renouer des liens économiques avec le milieu rural et d'acquérir, dans certains cas, des concessions de terres. Ainsi, les jeunes peuvent devenir des agents de transformation économique du milieu rural.

Il serait souhaitable que les programmes et projets de développement sectoriels en cours dans le pays puissent servir de tremplin à la formation et à la préparation professionnelle pour une insertion plus réussie dans l'économie agricole. A cet effet, des ateliers d'échanges et d'information, ainsi que des foires agricoles seront organisés pour permettre aux jeunes et aux responsables d'apprécier l'impact de ces programmes sur le développement rural en général.

Parmi les programmes en cours avec des composantes axées sur le développement rural, on peut citer :

- Le Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR) – financement Banque mondiale – 8 millions dédiés aux activités du Développement rural sur un total de programme de 125 millions de USD
- Le Projet d'appui à la Réhabilitation du secteur Agricole et Rural – financement BAD – Prêt et Don de 41.7 millions USD

- Projet de réhabilitation du Secteur Agricole et Rural dans les Provinces du Katanga, Kasai-oriental et Kasai-occidental - don de 59 millions USD

- Projet d'Appui au Programme Régional d'Aménagement du Lac Tanganyika

110) Fonds pour le Développement du Bassin du Congo - 100 millions de USD de la Coopération britannique, géré par la BAD

iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Elaboration de curricula et d'outils de formation	85 000
Stages d'imprégnation et de formation	100 000
Ateliers de concertation	50 000
Visites d'échanges d'expériences	50 000
Foires agricoles	150 000
<b>Total</b>	<b>430 000</b>

#### Action prioritaire 4

Appui technique et financier aux projets de micros entreprises et coopératives des jeunes

i) Objectifs visés

- Renforcer la capacité des jeunes en entrepreneuriat.
- Renforcer la capacité des jeunes à la conception et à la mise en œuvre et au suivi et évaluation des projets.
- Appuyer les jeunes à obtenir le financement de leurs projets.

ii) Contenu et stratégie de l'activité

Cette activité permettra d'aider les jeunes à formuler des micro-entreprises dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la chasse et la pêche par un accompagnement judicieux à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs idées d'entreprises dans le secteur du développement rural. Elle sera appuyée par des spécialistes du développement rural en concertation avec des experts en création et gestion d'entreprises.

Un accent particulier sera mis sur le regroupement des jeunes entrepreneurs en coopératives de production, de transformation et de distribution, sans oublier, les

coopératives d'épargne et de crédit pour le financement endogènes de leurs projets d'entreprises.

A cette fin, il sera organisé dans chaque province, des ateliers de soutien au montage de micro projets rentables au cours desquels les jeunes entrepreneurs seront invités à soumettre leurs idées de projet. Les projets porteurs seront soutenus dans leur formulation et dans la recherche du financement nécessaire à leur mise en œuvre.

iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût
Ateliers d'appui à l'élaboration de projets de micros entreprises et coopératives des jeunes	100 000
Campagnes de mobilisation de ressources pour les projets	50 000
Soutien financier à la création et au développement de micros entreprises et des coopératives	300 000
<b>Total</b>	<b>450 000</b>

## 5.2. Promotion de l'Emploi des Jeunes dans le Secteur des Infrastructures<sup>21</sup>

### a) Potentiel pour la Croissance, l'Investissement et la Création d'emplois

Parmi les différents secteurs de l'économie congolaise, le Secteur des Bâtiments et Travaux publics affiche le taux de croissance le plus élevé. Ce taux a varié entre 23 et 18% pendant la période 2004 - 2008. Le PIB des secteurs transport et BTP peut être évalué à 120 millions selon les données du moment. Malgré ce fait, ce secteur fournit seulement 2.3% des emplois en ville, 0.8% dans les centres secondaires et 0.2% en milieu rural. En conclusion, on peut dire que ce secteur a un potentiel énorme de création de l'emploi mais demeure sous-exploité. Si l'on ajoute le secteur transports et communications, les possibilités d'emplois pour les jeunes sont très importantes. Le réseau de transport national est constitué de 16,238 km de voies ferrées qui datent pour l'essentiel de l'époque coloniale, de 145,000 km de routes nationales et régionales, y compris des pistes secondaires rurales, et enfin de

<sup>21</sup> Le secteur des infrastructures tel que développé dans ce plan d'action comprend les transports - routes, bâtiments, assainissement et aménagements urbains, etc. Cette section a été largement inspirée de la note conceptuelle sur le projet d'appui aux investissements en infrastructure, contenu en annexe au Rapport de mission BIT à Kinshasa, en République Démocratique du Congo du 17 au 27 mai 2006, entreprise par Claude Yao Kouamé et Steven Miller.

7,400 km d'axes urbains.<sup>22</sup> Le transport en milieu urbain est caractérisé par la non-satisfaction chronique de la demande sans cesse croissante, en raison des conditions d'exploitation et de la vétusté de l'état des infrastructures existantes.

Après une longue période d'instabilité, la RDC est entrée dans une phase de reconstruction et de redressement politique et économique. Cette phase mobilise la communauté internationale et les bailleurs de fonds autour des grands projets nationaux tels que la construction et la réhabilitation des infrastructures. Au 31 décembre 2004, le Bureau central de coordination (BCECO) a géré directement ou en partenariat, un portefeuille de projets équivalents à près de 1000 millions de dollars américains.

La création prochaine d'un Fonds Routier, l'avancée attendue du processus de décentralisation et la mise en place d'une cellule de promotion de l'emploi dans les investissements publics traduisent la volonté du Gouvernement de tirer le maximum d'avantages des investissements dans le domaine des infrastructures.

Sur la base des expériences des projets d'infrastructure à forte intensité d'emplois menées dans plusieurs pays sortant de crises, il importe de proposer des solutions appropriées pour que ces investissements puissent être rentabilisés davantage, c'est-à-dire pour créer 3 à 5 fois plus emplois pour les jeunes, réduire de 10 à 30% le coût des travaux, développer la maîtrise d'ouvrage locale, former les entreprises nationales, développer l'économie locale sans compromettre la qualité des ouvrages financés.

Des investissements publics et privés très importants sont prévus dans ce secteur. Suite à un accord signé par le Gouvernement en avril 2008, le Gouvernement de la Chine finance un vaste programme d'investissement dans les secteurs des infrastructures (construction des routes, des hôpitaux, d'écoles et d'autres infrastructures publiques) et des mines. La Coopération britannique et la Banque Mondiale ont mis en place un fonds « PROROUTES » pour un montant de 200 millions de dollars. L'objectif est de créer un fonds de \$650 millions sur 5 à 10 ans, avec d'autres partenaires tels que la BAD et l'Union Européenne.

Au regard des financements et travaux d'infrastructure en cours, il est permis de miser sur un potentiel énorme pour infléchir l'impact de ces investissements sur la création des emplois supplémentaires, si l'on sait que le revenu mensuel moyen en RDC varie, selon les secteurs, de 9.000 à 15.000 CDF. Ainsi, sur la base d'une rémunération de la main-d'œuvre non qualifiée de 30.000 CDF par mois, on peut, avec le fonds PROROUTES, infléchir de 10% à 20% le contenu de main d'œuvre et

---

<sup>22</sup> République Démocratique du Congo, Document de la Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté, Juillet 2006.

créer plus de 100.000 emplois supplémentaires, en très grande partie pour la jeunesse.

## **b) Potentiel en développement des entreprises**

Les agences d'exécution en charge de la coordination des projets d'infrastructures confient l'exécution des travaux soit aux PME qui sont très peu préparées à l'exécution des chantiers du fait de l'effondrement du secteur de la construction consécutive à la longue période de crise qu'a connue le pays, soit aux grandes entreprises mécanisées, souvent internationales, ce qui pénalisent les entreprises et la main-d'œuvre locales.

Aussi, dans le cadre du Plan d'action, est-il envisagé d'apporter une assistance technique aux agences d'exécution (BCECO, BCMI, UCOP,..) pour la mise en œuvre des composantes de renforcement des capacités des opérateurs du secteur du BTP dans le cadre de projet d'investissement et pour la définition des procédures d'acquisition et des spécifications techniques de marchés adaptées au profil des PME (taille des lots de travail, paiements rapides, cautionnement, transparence).

Pour mettre en place une stratégie d'augmentation de l'impact de ces investissements sur l'emploi, il faudra envisager la création d'un grand nombre de petites entreprises qui pourraient accompagner les brigades mécanisées utilisées lors de la construction des routes nationales et régionales pour les tâches qui peuvent être réalisées en haute intensité de main-d'œuvre. D'ailleurs, les petites entreprises et coopératives de jeunes formés en technologies à haute intensité de main-d'œuvre pourront également participer aux appels d'offres pour des contrats de construction des pistes de desserte agricole, et pour la plupart des tâches de maintenance et de réfection du réseau routier. Evidemment, beaucoup d'autres possibilités de création d'entreprises se présentent dans le transport des personnes et des biens en milieux urbain et rural.

Il est aussi attendu que suite aux actions à initier, les PME nationales auront des capacités pour accéder et exécuter des travaux d'infrastructures à forte intensité de main d'œuvre. Les maîtres d'ouvrages, les régies, les agences d'exécution des projets d'infrastructures seront appuyés dans leur rôle respectif de sorte à améliorer la qualité des travaux, augmenter l'impact des projets sur le développement des PME et sur la promotion de l'emploi.

## **c) Besoins en formation**

Jusqu'à maintenant les projets qui mobilisent tant de ressources dans les travaux d'intérêt public ont été conduits avec des fortunes diverses dans un contexte d'urgence. Ils ont ainsi privilégié l'avancement physique des travaux, et ont

accordé peu d'intérêt à l'utilisation des investissements pour développer concomitamment les capacités nationales à s'insérer durablement dans la nouvelle dynamique de développement. Certaines entreprises ont certes été formées à la tâche pour l'exécution de ces travaux, mais force est de reconnaître que ces actions de formation sont limitées au projet et ne s'inscrivent pas dans une stratégie nationale de développement des ressources humaines et de promotion de l'emploi.

L'appui aux entreprises des jeunes nécessite aussi la formation des équipes techniques du Ministère des Travaux Publics, de la Direction de la Voirie de la Desserte Agricole (DVDA) et de l'Office des Voiries pour renforcer leurs capacités de conception, de maîtrise d'ouvrage et de contrôle des travaux de construction, de réhabilitation et de maintenance des infrastructures exécutées selon les approches à haute intensité de main d'œuvre. Le programme devra aussi renforcer les capacités de négociation et d'organisation de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) afin que les PME puissent accéder davantage et exécuter les marchés publics par voie directe ou par le biais de la sous-traitance.

Une composante importante de ce plan d'action sera un vaste programme de formation, à réaliser par des « chantiers écoles », qui sera mis en place pour accompagner cette stratégie de travaux à haute intensité de main-d'œuvre. Cette formation sera à la fois technique et orientée vers la gestion d'entreprises. La formation devra aussi comprendre la préparation des dossiers d'appels d'offres adaptés au code de marchés publics qui est en train d'être promulgué en RDC.

#### **d) Objectifs des interventions dans ce secteur**

- Appuyer le processus de décentralisation en impliquant davantage les communautés locales dans l'identification, la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets dont ils sont bénéficiaires
- Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des ministères, des régions, des services techniques, des collectivités décentralisées, des bureaux études et de contrôle dans le domaine des travaux à forte intensité d'emplois.
- Développer davantage des échanges internationaux dans les domaines couverts par le programme
- Fournir un Appui-conseil aux initiatives de renforcement des capacités pour l'accès des PME aux marchés publics, au crédit et pour l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des travaux

- Fournir des informations sur les marchés de travaux publics et sur la gouvernance des travaux (publication des appels d'offres, information sur l'exécution, bonne gouvernance des investissements, comptabilité des emplois et des effets...).

#### **e) Résultats attendus :**

- Grâce aux choix technologiques, la quantité et la qualité de l'emploi des jeunes dans les secteurs BTP et transports sont augmentées;
- de nouvelles entreprises impliquant les jeunes dans les secteurs BTP et transports sont créées;
- les capacités des autorités publiques à appuyer les entreprises faisant appel aux méthodes à haute intensité de main-d'œuvre sont renforcées.
- La dimension emploi est effectivement intégrée dans les grands programmes des infrastructures.

#### **f) Actions prioritaires proposées<sup>23</sup>**

##### Action prioritaire 1

Etude de l'impact des programmes d'infrastructures, et plus particulièrement du Programme PROROUTES, sur l'emploi des jeunes

##### i) Objectifs visés

- Identifier les opportunités du programme « PROROUTES » sur l'emploi des jeunes
- Développer les stratégies de création d'entreprises des jeunes par la promotion de la technique HIMO tant à Kinshasa que dans les autres provinces
- accroître les opportunités d'emplois et de revenus à court terme pour les indigents

##### ii) Contenu et stratégie de l'activité

Cette étude, dont la faisabilité a déjà été discutée avec la Coopération britannique, servira à identifier les possibilités d'améliorer l'impact du Programme Pro-Routes sur l'emploi des jeunes et sur la création des entreprises des jeunes, et de développer une stratégie pour le faire, y compris par le recours aux technologies à

---

<sup>23</sup> Les détails des différentes activités proposées avec leurs coûts estimatifs seront fournis sur la base des consultations à Kinshasa.

haute intensité de main-d'œuvre. Elle prendra en compte les expériences de la Coopération technique belge, de l'UNOPS et du BIT dans ce domaine en RDC, mais aussi dans la région Afrique, tout en constituant une étape importante dans la mise en place d'une stratégie de création des entreprises bénéficiant en grande partie aux jeunes dans les secteurs BTP et transports.

### iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Etude d'impact du programme PROROUTES	15 000
Evaluation de l'impact en emplois des programmes d'infrastructures dans certaines provinces ciblées	50 000
Atelier de diffusion des leçons apprises pour des cations plus appropriées	30 000
<b>Total</b>	<b>95 000</b>

### Activion prioritaire 2

Mise en place d'un chantier école à la périphérie de Kinshasa pour la formation en technologies à haute intensité de main-d'œuvre.

#### i) Objectifs visés

- Renforcer les capacités techniques et managériales des jeunes conducteurs des travaux et superviseurs des chantiers d'infrastructures
- Former les jeunes en technique HIMO dans les travaux d'infrastructures

#### ii) Contenu et stratégie de l'activité

Un chantier école sera un moyen de formation sur le tas des jeunes entrepreneurs dans les conditions réelles. Dans le cadre d'un chantier-école, ils se verront attribuer des marchés tests. Grâce au chantier-école, les jeunes responsables de PME bénéficieront d'une formation sur mesure afin de créer et améliorer leurs capacités techniques et en gestion. Des jeunes conducteurs des travaux et superviseurs seront formés dans les aspects techniques et de gestion des chantiers d'infrastructures. Des négociations seront entamées avec les responsables d'un projet routier déjà financé pour obtenir son accord à attribuer un marché routier, subdivisé en tronçons, aux différents groupes de jeunes qui veulent se constituer en petites entreprises. Le chantier école fournira ainsi une valeur ajoutée au projet routier ainsi identifié en améliorant la qualité de mise en œuvre par les entreprises travaillant avec des méthodes HIMO et bénéficiant en priorité aux jeunes.

Sur la base d'une évaluation de cette expérience, il peut être envisagé d'étendre les chantiers écoles aux différentes provinces du pays, et éventuellement de créer des

centres de formation HIMO avec l'objectif d'intégrer l'emploi des jeunes dans les travaux d'infrastructure à une plus grande échelle. Ce premier chantier-école devra jouer surtout un rôle démonstrateur.

iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Création d'un chantier-école modèle à Kinshasa	120 000
Ateliers régionaux de formation aux techniques HIMO sur chantiers	480 000
<b>Total</b>	<b>600 000</b>

Action prioritaire 3

Mise en place d'une Cellule de Promotion de l'Emploi dans les Investissements publics

i) Objectifs visés

- Soutenir les initiatives d'investissement afin de maximiser leur impact sur l'emploi en général, et celui des jeunes en particulier.
- Disposer des informations et orientations pour le développement des entreprises et la création d'emplois.
- Créer un environnement propice au développement des PME du secteur des infrastructures.
- Intégrer l'emploi des jeunes dans le processus de planification des investissements publics en infrastructures

ii) Contenu et stratégie de l'activité

Cette activité s'inscrit dans la logique de transition du pays en donnant une perspective durable aux programmes d'investissement en terme de création d'emplois pour les jeunes, d'économies en devises, de développement des entreprises, de gouvernance des investissements et de qualité des ouvrages. Il vise à soutenir les initiatives en matière d'investissement afin de maximiser dans le même temps son impact sur la réduction de la pauvreté. Grâce à cette activité, les institutions en charge de la planification des investissements devront disposer d'informations et d'orientation pour mesurer l'impact des investissements, infléchir les investissements vers la création d'emplois et le développement des entreprises et créer un environnement propice au développement des PME du secteur des infrastructures.

Un projet d'arrêté interministériel portant création de la Cellule de Promotion de l'emploi dans les Investissements (CPEI) est en instance de signature. Il s'agit d'un appui institutionnel à la Cellule pour qu'elle devienne opérationnelle et jouer au mieux son rôle de conseil du gouvernement en vue d'intégrer l'emploi des jeunes dans les processus de planification des investissements. Concrètement, la CPEI suivra la cartographie des investissements en rapport avec l'emploi, évaluera l'impact des projets sur l'emploi des jeunes et le renforcement des capacités nationales, capitalisera les expériences, créera des bases de données sur les coûts et entreprendra des études comparatives.

iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Création et mise en service de la cellule de promotion de l'emploi dans les investissements	350 000

Action prioritaie 4

Mise en place d'un programme des travaux d'infrastructures d'assainissement à Kinshasa, extensible à d'autres provinces

i) Objectifs visés

- Promouvoir la technique HIMO en milieu urbain pour créer des emplois des jeunes.
- Créer des coopératives des jeunes pour les travaux d'assainissement de la ville (pavage, entretien des systèmes de drainage, traitement d'ordures...)
- Formation et encadrement des jeunes désœuvrés aux travaux d'infrastructures et d'assainissement

ii) Contenu et stratégie de l'activité

Le développement d'un chantier-école à la périphérie de Kinshasa (Activité 3 ci-dessus) aura pour objectif de démontrer aux jeunes et aux décideurs politiques la faisabilité des travaux HIMO en milieu rural. Un programme de travaux d'infrastructures à Kinshasa jouera un rôle similaire par rapport aux travaux HIMO en milieu urbain. Différentes activités peuvent être envisagées, telles que la création des coopératives des jeunes pour la taille et la mise en place du pavage, pour la réparation et l'entretien des systèmes de drainage, et pour la collecte et le recyclage des ordures ménagères. Les jeunes vivant dans une situation de précarité extrême peuvent être encadrés et formés, sur la base des expériences déjà tentées par les services techniques de l'Hôtel de Ville. Le Programme d'appui au Plan

d'action financera quelques expériences tests dans ce domaine et aidera à mobiliser du financement pour un programme à plus grande échelle.

### iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Formation à la gestion coopérative des déchets et ordures ménagères	100 000
Appui aux groupements coopératifs d'assainissement dans la ville de Kinshasa	400 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>

## 5.3. Promotion de l'Emploi des Jeunes dans le Secteur des Services<sup>24</sup>

### a) Potentiel pour la Croissance, l'Investissement et la Création d'emplois

Le Secteur tertiaire présente un taux de croissance annuel estimé à environ 9%. Ce secteur présente une diversité d'aspects, parfois contradictoires. D'un côté, le secteur regroupe la plupart des activités de l'économie informelle, c'est-à-dire, les activités de subsistance peu productives et mal rémunérées. De l'autre côté, il comporte la plupart des activités du secteur tertiaire à fort taux de croissance et accompagnant la relance des investissements dans des secteurs productifs, notamment dans les infrastructures, les industries extractives et les télécommunications. C'est dire que ce secteur présente beaucoup d'opportunités d'auto emplois et de revenus dans des domaines tels que le commerce, le transport, le tourisme, l'artisanat, la culture, l'informatique, les nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication, etc. Il constitue indéniablement, une niche de possibilités de développement des micro, petites et moyennes entreprises, à titre individuel ou collectif.

Les jeunes avec peu de niveau d'éducation sont encore plus vulnérables au chômage et pour la plupart du temps, se débrouillent (« kobeta libanga ») dans de petites activités de l'économie informelle. Aussi, pour échapper aux conséquences néfastes du chômage rampant, ces jeunes ont-ils recours aux emplois de mauvaise qualité, très peu rémunérateurs et de préférence dans l'économie informelle. L'objectif de ce volet serait d'améliorer prioritairement la qualité, la productivité et la rémunération des emplois dans le secteur des services et emplois informels.

<sup>24</sup> y compris collecte et recyclage des déchets, nouvelles technologies de l'information, tourisme et hôtellerie, services traiteurs, etc.

## **b) Potentiel en développement des entreprises**

Le secteur des services dispose d'un potentiel énorme pour la création de nouvelles entreprises à mêmes d'accompagner une croissance rapide de l'économie congolaise qui ambitionne d'atteindre un taux d'environ 11% pour la période 2008-2011. Beaucoup de possibilités existent pour la création de nouvelles entreprises qui peuvent se positionner en sous-traitance des secteurs porteurs, tels que les infrastructures, le transport, le commerce et d'autres services marchands. A titre d'exemples, on peut citer: les télé-centres, le ramassage et recyclage des déchets et ordures ménagères, la production de matériaux de construction, les transports, le conditionnement et la commercialisation de produits agricoles, les bureaux d'études, les entreprises de construction, l'éco-tourisme, les services traiteurs, les coopératives de services, etc.

D'autres micro-entreprises des jeunes existent déjà, surtout dans le commerce, mais elles sont peu productives et peu rentables. Toutefois, elles peuvent s'améliorer si elles sont appuyées dans le sens de permettre à leurs promoteurs de mieux accéder au crédit, au conseil et à des formations appropriées.

## **c) Besoins en formation**

Ce secteur comporte essentiellement des interventions de formation et de création des capacités pour aider les jeunes soit à créer des entreprises viables, soit à renforcer des entreprises existantes, avec des marchés et fournisseurs bien identifiés, et à disposer des capacités suffisantes pour bien gérer ces entreprises. Chaque activité de ce volet vise des besoins spécifiques en formation. Ainsi, afin de satisfaire à ces besoins de formation des jeunes micro entrepreneurs, particulièrement pour ceux qui se positionnent dans les chaînes de valeur ou filières, il est proposé d'utiliser les outils de diagnostic « Bilan Emploi-Formation » développés par le BIT et qui visent l'adéquation entre les besoins en formation et les opportunités du marché de travail aux niveaux national et provincial<sup>25</sup> :

## **d) Objectifs des interventions dans ce secteur**

- aider à l'identification par les acteurs locaux des contraintes qui pèsent sur le bon fonctionnement du marché du travail, ainsi que les priorités et les activités à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action provincial pour l'emploi et la formation professionnelle ;
- aider à l'identification des secteurs créateurs de revenus et d'emplois et des filières ou chaînes de valeurs à développer.

---

<sup>25</sup> Voir Proposition de projet: Contribution au développement provincial durable à travers un meilleur fonctionnement des marchés du travail, BIT, octobre 2008.

- contribuer à l'amélioration de la productivité et des revenus provenant des micro-entreprises des jeunes dans les secteurs de services.

e) Résultats attendus :

- Des jeunes entrepreneurs formés à l'identification des marchés prometteurs et capables de bien gérer une micro-entreprise ;
- Des micro entreprises individuelles ou coopératives sont initiées et participent à la structuration de l'économie informelle
- Des jeunes organisés en associations représentatives en tant que travailleurs ou employeurs des petites et micro-entreprises de l'économie informelle.

**f) Actions prioritaires proposées<sup>26</sup>**

#### Action prioritaire 1

Etudes prospectives sur les potentialités de création d'emplois dans le secteur tertiaire, y compris les nouvelles technologies de l'information et de communication

i) Objectifs visés

- identifier les activités économiques les plus rentables de l'économie informelle pour la naissance de micro entreprises évolutives à la portée des jeunes entrepreneurs ;
- identifier les principaux obstacles à l'entrepreneuriat des jeunes dans les diverses branches du secteur tertiaire ;
- établir une base de connaissance des services financiers et non financiers d'appui au développement des entreprises des jeunes.

ii) Contenu et stratégie

Ce qui surprend l'observateur du marché du travail en Afrique, n'est pas tant l'absence de données fiables permettant de saisir, à temps réel, ses dynamiques internes, mais la sensation de son dynamisme à offrir une grande diversité d'opportunités d'insertion socioéconomique aux hommes et femmes de divers niveaux d'instruction. Pendant que des milliers de jeunes, parfois suffisamment qualifiés traînent dans la rue à la recherche d'emplois, il n'est pas rare de voir que des opportunités d'emplois et d'affaires s'offrent sur le même terrain sans preneurs. Le vrai problème est donc que très souvent, les jeunes ne perçoivent que l'aspect problématique des difficultés, quelques fois conjoncturelles, qu'ils rencontrent sans être en mesure de comprendre et de percevoir que dans le même

---

<sup>26</sup> Les détails des différentes activités proposées avec leurs coûts estimatifs seront fournis sur la base des consultations à Kinshasa.

temps, existent des opportunités qui n’attendent que d’être exploitées. Ainsi, certaines activités pourtant potentiellement rentables sont sous évaluées au profit de rêves très souvent inaccessibles.

Le Plan d’action contribuera à rendre disponible l’information sur les potentialités intrinsèques des diverses activités économiques du secteur tertiaire afin d’aider les jeunes à mieux exploiter toutes les opportunités d’auto emplois qu’offre chaque branche d’activité humaine.

iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Etudes des potentialités des diverses branches d’activités du secteur tertiaire	100 000
Elaboration de fiches de micros entreprises à l’attention des jeunes	70 000
Elaboration de répertoire des services financiers et non financiers d’appui aux entreprises	20 000
Création d’un site web d’échanges sur les idées et opportunités d’affaires pour les jeunes entrepreneurs	50 000
<b>Total</b>	<b>240 000</b>

Action prioritaire 2

Organisation de « journées portes ouvertes » en vue d’améliorer le positionnement des jeunes dans des filières économiques

i) Objectifs visés

- Etablir les contacts permanents entre les jeunes et les acteurs de l’économie formelle dans différents secteurs.
- Assurer le parrainage des jeunes par les cadres, agents et entrepreneurs dans le développement de leurs idées de projet.
- Aider les jeunes à identifier des idées d’entreprises et à bien formuler leurs projets de micro entreprises.

ii) Contenu et stratégie de l’activité

Beaucoup de jeunes, sans aucune coordination, appui et même encouragement, se lancent dans des petites activités isolées, souvent sans avenir, comme stratégie de simple survie. Très peu de ces jeunes sont des entrepreneurs indépendants dans le vrai sens du terme. Ils dépendent plutôt des entrants fournis ou des décisions

prises par les autres. Ces jeunes sont souvent en proie aux différentes formes de dépendance et d'exploitation par ceux qui les recrutent, leur fournissent des produits à revendre, ou au contraire, se procurent des biens ou services par leur canal.

Il importe donc d'aider les jeunes à identifier, de manière systématique, des idées de micro-entreprise économiquement rentables du fait qu'elles sont liées à des secteurs porteurs de croissance.

Pour ce faire, il est proposé d'organiser des moments de rencontre et de dialogue entre les jeunes entrepreneurs et les opérateurs économiques en activités, entre autres, à travers les journées « portes ouvertes ». Ces journées portes ouvertes devront aider les jeunes à mieux développer leurs idées de micro-entreprises par rapport aux besoins réels du marché, à formuler des idées de prestations de services ou bien de sous-traitance par rapport aux besoins des entreprises de la place. Elles devront également aider à amorcer des contacts permanents entre les jeunes et des agences d'appui à la promotion et au développement de l'esprit d'entreprise. Il est à espérer que ces contacts aboutissent à la création des relations durables avec les jeunes en forme d'activités de tutelle et de parrainage par les agents cadres et les entrepreneurs dans le développement des idées de projet et du développement des micro-entreprises.

Sous le parrainage du Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes, les candidats à l'entrepreneuriat seront mis en contact avec les ministères, offices, sociétés publiques, parapubliques et les institutions privées intervenant dans les différents secteurs de production de biens et de services afin de bénéficier du coaching nécessaire à l'apprentissage de leur métier d'entrepreneur. La plus grande partie de cette assistance sera donnée au sein des incubateurs d'entreprises que le Plan d'action encouragera à créer dans la plupart des grandes villes, tant à Kinshasa qu'en province.

#### Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coûts (US\$)
Organisation de Journées « portes ouvertes » sur l'entrepreneuriat des jeunes	80 000
Création d'incubateurs d'entreprises	200 000
Etablissement de réseaux de coaching des jeunes entrepreneurs par leurs aînés et les services d'appui spécialisés	20 000
<b>Total</b>	<b>300 000</b>

### Action prioritaire 3

#### Formation des Formateurs à la Création et Gestion des Micro- et Petites Entreprises structurantes de l'économie informelle

##### i) Objectifs visés

- Rendre disponible un potentiel endogène d'assistance technique aux créateurs d'entreprises grâce à l'approche GERME du BIT
- Accompagner efficacement les jeunes entrepreneurs dans le processus d'identification, d'élaboration et de mise en œuvre de leurs projets d'entreprises
- Former les jeunes à la micro finance et à l'esprit coopératif.
- Encourager les jeunes entrepreneurs à la prise en compte de l'approche genre et de la lutte contre le VIH-SIDA dans leurs projets d'entreprises

##### ii) Contenu et stratégie de l'activité

Le Bureau international du Travail a investi beaucoup d'effort dans le développement des guides et programmes de formation pratique dans la création et dans la gestion des petites et micro-entreprises, ainsi que dans la micro finance et l'entrepreneuriat coopératif.<sup>27</sup> Cette activité prévoit la formation des membres désignés du Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes dans ce domaine, afin de les aider à identifier et proposer d'autres associations de jeunes pour une formation ultérieure. Cette formation sera à la fois générique (c'est-à-dire applicable à différents genres d'activités et types d'entreprise ou associations coopératives) et spécifiques pour adapter les matériaux didactiques existants aux secteurs spécifiques visés par ce programme. L'activité comprendra les séances de formation de formateurs animées par les maîtres formateurs GERME rendus disponibles par le BIT dans divers pays africains, ainsi qu'un appui financier aux formateurs pour professionnaliser et vulgariser leurs connaissances aux jeunes de différents milieux et secteurs d'activités.

La stratégie spécifique de cette activité sera définie en consultation avec le GCEJE et la durabilité du programme résidera dans le maximum de formateurs de formateurs locaux que le Plan d'action aidera à former. Lors de ces sessions de formation, les thèmes transversaux tels que le genre, la lutte contre le VIH et l'environnement seront systématiquement pris en compte dans les programmes de formation et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

---

<sup>27</sup> Voir par exemple les matériaux de formation GERME développés par le BIT ainsi que la proposition de «Programme de Création d'Emplois Ruraux et Peri-Urbains Décents à travers l'Entrepreneuriat Coopératif en République Démocratique du Congo : Contribution à la Lutte Contre la Pauvreté », CERPUDEC-RDC. Décembre 2004

### iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Elaboration d'outils pédagogiques et adaptation de l'approche GERME	80 000
Formation des formateurs en entrepreneuriat	200 000
Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques en matière de création et gestion de micro entreprises par les jeunes	30 000
Mise en place de mécanismes d'accompagnement de jeunes entrepreneurs	50 000
<b>Total</b>	<b>360 000</b>

## 5.4. Promotion de l'Emploi des Jeunes dans les Secteurs des Mines et des Hydrocarbures

### a) Potentiel pour la Croissance, l'Investissement et la Création d'emplois

Selon les projections contenues dans le DSRP, les industries extractives, secteur qui regroupe les mines et les hydrocarbures, auraient contribué en 2008 à l'économie congolaise pour 15% du PIB, ce qui, tout de même, est assez faible par rapport aux années passées et au regard de l'importance des richesses naturelles du pays. Compte tenu des investissements en cours dans ce secteur, ces projections de croissance contenues dans le DSRP pour 2008, ont été revues et passent initialement de 3,9 % à 28% (Banque mondiale, juillet 2006.<sup>28</sup>).

C'est que le secteur des mines connaît une multitude de petites entreprises et activités individuelles de nature artisanale. Beaucoup de jeunes s'adonnent à l'exploitation du diamant, de l'or, du coltan et d'autres minerais dans des conditions extrêmement dangereuses. Parmi eux, on compte un grand nombre d'enfants mineurs corvéables à merci par des démarcheurs sans foi.

Avec la crise économique persistante de la fin des années 80 qui a entraîné la faillite de la GECAMINES, naguère la plus puissante et prospère entreprise minière du pays, le travail des mines est passé littéralement sous l'exploitation artisanale au point que le gouvernement a dû légaliser, à partir de 2002-2003, cette forme d'exploitation en concédant des sites spécifiques aux artisans locaux. Depuis lors, l'exploitation minière offre des possibilités réelles de travail et d'auto emplois aux

<sup>28</sup> République Démocratique du Congo, Document de la Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté, Juillet 2006.

populations des zones riveraines, particulièrement dans les provinces du Kasai et de Katanga.

Au regard de son potentiel de création d'emploi, le BIT conduit depuis 2006, un projet d'appui à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur minier artisanal au Katanga. A cet effet, il est prévu que dans le cadre du Plan d'action, l'expérience menée par le BIT puisse servir de base de développement de stratégies d'amélioration de la viabilité des entreprises des jeunes dans ce secteur, tout en intégrant la promotion du dialogue social et de la sécurité/santé sur les lieux de travail.

Les grandes sociétés minières peuvent être encouragées à contribuer au financement d'un fonds pour l'emploi des jeunes, comme mesure volontaire, mais aussi pour aider, à travers des stratégies de création d'emplois, à garantir la sécurité et la durabilité de leurs investissements et à améliorer de manière constante, le climat des affaires dans ce secteur.

Les organisations représentatives de la jeunesse, structurées autour du Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes, auront un rôle important à jouer dans le respect de la bonne gouvernance pour une meilleure gestion des ressources minières et pétrolières au niveau du budget de l'Etat.

## **b) Potentiel en développement des entreprises**

En vue de l'ampleur des investissements dans le secteur minier, il existe un potentiel énorme de croissance des petites entreprises de sous-traitance et de prestataire de service. En plus, beaucoup d'entreprises artisanales ont besoin d'être mieux gérées et surtout d'être reformées afin d'améliorer les conditions de travail qui sont souvent dangereuses et caractérisées par l'exploitation d'une main-d'œuvre souvent juvénile. Le cadre réglementaire de l'exploitation minière qui semble pourtant assez incitatif, mériterait d'être mieux connu par les exploitants artisanaux qui sont, pour la majorité d'entre eux, des analphabètes ou ayant un niveau d'instruction assez bas. En raison des dérives souvent évoquées par les organisations de la société civile sur la mal gouvernance et la mauvaise utilisation des revenus, une meilleure organisation des exploitants en coopératives d'extraction, de transformation et de commercialisation des produits miniers permettra la naissance d'entreprises modernes et rentables.

## **c) Besoins en formation**

Les besoins en formation dans le secteur minier artisanale sont énormes et concernent tout d'abord le développement des compétences en matière de création et de gestion de micro entreprises et des coopératives de production et de services.

Les formations à dispenser devront aussi toucher le renforcement des capacités organisationnelles afin de permettre aux organisations représentatives de la jeunesse d'être capables de dialoguer et de négocier avec les autorités publiques et les responsables des sociétés minières et pétrolières privées, dans le but d'instaurer la transparence dans la gestion des ressources publiques.

**d) Objectifs des interventions de ce secteur :**

- Promouvoir le travail décent dans les mises et carrières d'exploitation
- promouvoir de petites et moyennes entreprises individuelles et coopératives de l'industrie minière en faveur des jeunes
- améliorer la gestion des recettes des industries minières au bénéfice de l'emploi des jeunes.

**e) Résultats attendus :**

- De nouvelles entreprises de « travail décent » sont promues dans le secteur minier artisanal ;
- Une meilleure transparence dans la gestion des ressources issues des industries extractives ;
- Mise en place d'un fonds pour l'emploi des jeunes financé en partie par les redevances minières et pétrolières.

**f) Actions prioritaires proposées**

Action prioritaire 1

Voyages d'études et d'information des jeunes sur les interventions pour améliorer les conditions du travail et pour lutter contre le travail des enfants dans les mines artisanales

i) Objectifs visés

- Diffuser les leçons et les bonnes pratiques du projet BIT de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les mines au Katanga

ii) Contenu et stratégie de l'activité

Cette activité vise à tirer les leçons du projet Actes-Mines du BIT pour l'amélioration des conditions de vie des exploitants artisanaux et de lutte contre le travail des enfants dans les mines du Katanga. Ce projet a ceci de particulier qu'il combine la plupart des objectifs stratégiques de l'Organisation Internationale du Travail, à savoir, la promotion de l'emploi à travers des micro entreprises,

l'application des normes internationales du travail, particulièrement celles relatives à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, le dialogue social et l'observance des mesures d'hygiène et de sécurité dans les mines.

L'organisation des exploitants en coopératives et le renforcement des capacités des services d'appui tels que le Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining (SAESSCAM), la Division des Mines, le Cadastre Minier (CAMI), le Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification (CEEC), sont autant d'objectifs que le Plan d'action devra contribuer à poursuivre.

Des voyages d'études et d'échanges sur les bonnes pratiques seront organisés au profit des jeunes désireux de s'investir dans l'exploitation minière et des hydrocarbures.

#### Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Capitalisation des bonnes pratiques d'amélioration des conditions de vie des exploitants artisanaux	15 000
Organisation de voyages d'études et d'échanges d'expériences	70 000
<b>Total</b>	<b>85 000</b>

#### Action prioritaire 2

Etablissement d'un environnement juridique et institutionnel favorable et incitatif à l'exploitation coopérative des carrières et sites miniers par les jeunes.

##### i) Objectifs visés

- Encourager la promotion d'entreprises coopératives d'extraction et de commercialisation
- accroître la productivité et les revenus tirés de l'exploitation minière

##### ii) Contenu et stratégie de l'activité

L'exploitation artisanale se fait dans des conditions extrêmement difficiles, avec des outils et matériels des plus rudimentaires. Les coûts d'investissement pour une technologie plus ou moins améliorée sont hors de portée des artisans qui, pour faire face à la pénibilité des travaux, opèrent par petites équipes de 04 à 06 personnes. La stratégie envisagée est de réorganiser ces petites équipes en coopératives de production pour, d'une part, améliorer le climat social de travail et,

d'autre part, faciliter l'amélioration technologique d'exploitation. Les coopératives d'artisans seront systématiquement encouragées dans la mesure du possible dans les principales carrières d'exploitation minière. Ce qui nécessite que les textes juridiques sur le mouvement coopératif qui datent de la période coloniale, soient actualisés et mis en cohérence avec le code minier adopté courant 2004.

iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
Actualisation de la législation coopérative	20 000
Appui à la création de coopératives d'exploitation minière	350 000
<b>Total</b>	<b>370 000</b>

Action prioritaire 3

Mise en place d'un fonds spécial pour l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur des mines et des hydrocarbures

i) Objectif et définition de l'activité :

- Faciliter l'accès des jeunes aux sources de financement de leurs micro entreprises d'exploitation minière
- Faire bénéficier aux jeunes des retombées financières tirées des ressources du sous-sol national

ii) Contenu et stratégie de l'activité

Différents fonds sociaux ont été mis en place à travers le monde, certains avec des objectifs plus spécifiques pour l'emploi, en particulier pour l'emploi des jeunes. Ces expériences n'ont pas toujours été concluantes, en raison de la politisation de leur gestion, lorsqu'ils ne sont pas détournés de leur objectif initial. Dans le meilleur des cas, ces fonds ont été distribués sous forme de micro crédits sans aucun accompagnement de leur utilisation rationnelle.

Dans le cadre du Plan d'action, il s'agira d'initiation un fonds spécial alimenté par les redevances minières et pétrolières, à l'instar des expériences de Trinité et Tobago, de l'Equateur, de l'Angola, du Nigéria, etc., pour promouvoir principalement l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur.

iii) Investissements prévus

Activités opérationnelles	Coût (US\$)
---------------------------	-------------

Etude de faisabilité du fonds spécial pour l'entrepreneuriat des jeunes dans les mines	15 000
Mise en place du fonds spécial minier d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes dans les carrières	400 000
<b>Total</b>	<b>415 000</b>

## VI - MECANISMES INSTITUTIONNELS DE MISE EN OUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action requiert un dispositif flexible et moins lourd, doté d'une capacité d'intervention efficace. Bien que le Ministère en charge de l'emploi et du travail soit le point d'ancrage de prédilection, le principe de complémentarité et de synergie d'action entre les autres départements ministériels directement ou indirectement concernés par la problématique de l'emploi devra jouer en faveur d'une collaboration franche et solidaire. Du reste, les capacités et potentialités réelles de création d'emploi existent souvent au sein des départements qui n'ont pas, explicitement dans leurs attributions, l'emploi. Par ailleurs, la question de la jeunesse de manière générale, et de l'emploi des jeunes en particulier est une préoccupation nationale et donc intéresse tous les citoyens à quelques niveaux que ce soit.

### 6.1. L'Unité Centrale de coordination et de suivi/évaluation

Le Gouvernement mettra en place un organe central tripartite et multisectoriel qui fonctionnera comme une unité centrale de coordination de la mise en œuvre du plan d'action et de suivi évaluation de toutes les activités concourant à l'atteinte des objectifs définis dans ledit Plan et dans tous autres programmes, nationaux, provinciaux ou locaux touchant la promotion de l'emploi des jeunes en RDC.

La composition et les attributions seront précisées par acte gouvernemental, ainsi que les modalités d'appui à son fonctionnement optimum. Mais d'ores et déjà, on peut penser que cette Unité aura pour fonctions de :

- Assurer la coordination générale du plaidoyer du Plan d'action auprès du Gouvernement, des bailleurs de fonds et de tous autres partenaires potentiels intéressés
- veiller à la mise en cohérence des objectifs du Plan d'action d'avec les grandes orientations du DSCR et des priorités du Programme du Gouvernement, au travers des groupes thématiques mis en place et dont la liste figure à l'annexe 2..
- Mobiliser les ressources, tant humaines, matérielles que financières pour la mise en œuvre du Plan d'Action et des programmes d'action qui lui seront subséquents,

- Entretenir des relations de collaboration agissante avec le Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes en RDC et faciliter sa pleine participation à toutes les étapes de gestion et d'exécution des activités relatives à l'emploi des jeunes ;
- Assurer la réalisation des études techniques ou thématiques prévues dans le cadre des différentes activités sectorielles proposées
- Mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires au financement des activités du Plan et des autres projets sectoriels au fur et à mesure des besoins ;
- Appuyer les agences ou responsables d'exécution des différentes composantes pour la formulation et la mise en œuvre de leurs activités respectives,
- Assurer la cohérence d'intervention des différents acteurs impliqués dans la promotion de l'emploi des jeunes ;
- Identifier et veiller à l'organisation des activités de renforcement des capacités des principaux acteurs de mise en œuvre du plan d'action
- Assurer le suivi/évaluation régulier de toutes les activités programmées, tant au titre du Plan d'action que des programmes d'appui
- Rendre au compte au Gouvernement avec les recommandations pertinentes appropriées.

Au fur et à mesure que des programmes d'appui se mettront en place, ils seront dotés de comités de pilotage qui travailleront en bonne intelligence avec l'Unité Centrale de Coordination et de Suivi/évaluation.

Le Gouvernement jugera de l'opportunité de décentraliser les activités de cette Unité en fonction du niveau de décentralisation des activités du plan d'action au niveau des provinces.

## **6.2. Le Groupe consultatif pour l'Emploi des jeunes en RDC (GCoEJ/RDC)**

Le Groupe Consultatif pour l'emploi des jeunes est le mandataire institutionnel et le porte parole par excellence des jeunes dans l'ensemble du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de son impact sur les conditions de vie des jeunes sur toute l'étendue du territoire national.

A ce titre, il est l'interlocuteur légitime et privilégié du Gouvernement, des partenaires au développement internationaux et des organisations de la société civile en matière de politiques, de stratégies et de programmes de promotion de l'emploi des jeunes en RDC.

Afin d'éviter tout conflit de compétences, d'intérêts et de prérogatives, le Groupe Consultatif aura surtout un rôle consultatif au niveau du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action et des programmes d'appui, et non au niveau de sa mise en œuvre effective qui demeure la responsabilité du Gouvernement..

Toutefois, le Groupe Consultatif devra être étroitement associé, avec privilège d'être écouté en tant que tel, dans toutes les discussions portant sur la promotion de l'emploi des jeunes, que ce soit au niveau politique, stratégique ou opérationnel. Dans la mesure du possible, le Gouvernement et ses démembrés prendront les dispositions nécessaires pour la présence effective des représentants du Groupe Consultatif dans les occasions et instances de prise de décision concernant les jeunes. Dans la même logique, les responsables du Groupe Consultatif seront conviés à prendre part aux réunions d'orientations de l'Unité Centrale de Coordination et de Suivi/Evaluation sans pour autant que cette participation aliène leurs autonomie et indépendance de pensée et de prise de décisions concertées avec leur base.

Le Groupe de Consultation se dotera de son propre plan de travail pour mieux suivre l'évolution de la mise en œuvre en même temps qu'il devra assumer ses propres objectifs tels que définis dans ses statuts constitutifs comme suit:

- Incarner et représenter les aspirations légitimes des jeunes auprès des institutions de la République et des partenaires au développement, notamment à travers tout cadre de concertation créé par l'autorité publique ;
- Œuvrer à l'implication effective des jeunes dans le processus de décisions fondamentales relatives aux politiques, programmes et stratégies de développement économique et social en général, et de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle en particulier, concernant les jeunes;
- Assurer le renforcement des capacités des jeunes et de leurs organisations représentatives en matière de conception et d'élaboration des politiques, des programmes et projets de développement sensibles à la jeunesse et à l'approche genre ;
- Faire le suivi régulier de la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'emploi des jeunes ;
- Aider à la mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement du Groupe Consultatifs pour l'Emploi des Jeunes en RDC.

L'élaboration de son plan de travail devra prendre en compte les grandes actions qu'il s'est assignées, à savoir:

- ◆ Campagnes de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation sociale sur l'emploi des jeunes
- ◆ Organisation d'ateliers et de séminaires de formation et de renforcement des capacités des membres

- ◆ Réalisation d'études et de recherches-actions sur la problématique de l'emploi et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux aspirations légitimes des jeunes ;
- ◆ Missions et voyages d'études, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national, pour échanges d'expériences sur les politiques et stratégies de promotion de l'emploi pour les jeunes
- ◆ Elaboration de propositions d'éléments de politique et de stratégies à l'attention du Gouvernement et de toutes autres instances habilitées à influencer positivement les décisions en faveur de l'emploi des jeunes.

Afin de démontrer sa volonté politique d'impliquer la jeunesse dans les processus de décisions fondamentales la concernant, le Gouvernement devra assister financièrement le Groupe Consultatif à assumer ses responsabilités.

### **6.3. Les cadres de concertation inclusive ad hoc**

Au-delà des organes cités plus haut qui disposent de régime régulier de fonctionnement, le Gouvernement peut, à tout moment, initier des concertations inclusives pour discuter et débattre des questions d'emploi et de la formation professionnelle des jeunes avec la participation d'un nombre plus varié d'acteurs. Il s'agit dans ce cas, de cadres élargis où représentants de l'Etat, des partenaires sociaux, des bailleurs de fonds et des organisations de la société civile sont appelés à établir le consensus sur des questions cruciales déjà discutées à des niveaux spécifiques.

A ces occasions, le Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes sera représenté par ses instances habilitées. Les cadres de concertation sont donc un moyen d'impliquer un maximum de partenaires dans des débats importants. Sans être réglementés, ils sont initiés en cas de besoin sur décision des structures compétentes de l'Etat.

### **6.4. Stratégie et calendrier de mise en œuvre du Plan d'Action**

Bien que le Plan d'action soit appelé à durer dans le temps, il sera mis en œuvre de manière progressive. Ainsi, une première période de trois ans, 2009 - 2011, sera considérée comme phase expérimentale, à la suite de laquelle une évaluation déterminera la suite du programme et sa cohérence avec la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'emploi et de la formation professionnelle, dont la formulation est prévue dans le DSCRP et pourra commencer sous peu.

Cette période de trois ans coïncide avec les trois dernières années du Programme du Gouvernement afin d'assurer sa cohérence totale avec le DSCRP et les Programmes opérationnels qui en découleront. Dans la mesure du possible, le Gouvernement, avec l'aide de ses partenaires au développement internationaux, devra prendre toutes les

mesures nécessaires pour assurer le démarrage sans délai du Plan d'action. Pour ce faire, l'Unité centrale de Coordination et de Suivi/évaluation, en étroite collaboration avec le Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes, identifiera les actions stratégiques prioritaires qui pourraient bénéficier des financements disponibles à même le budget de l'Etat et des donations de la coopération bi et multilatérale.

Parallèlement aux actions prévues au Plan d'action, un programme d'appui à la création d'emplois pour les jeunes sera élaboré pour servir de moyen de mobilisation systématique de ressources en vue de la mise en œuvre de certaines des actions du Plan d'action, voire au-delà.

## **6.5. Suivi et Evaluation**

A partir de la matrice des actions et résultats ci-dessous, l'Unité de Coordination et de Suivi/évaluation élaborera un Plan de Travail opérationnel, en concertation avec le Groupe Consultatif et les divers partenaires de mise en œuvre du Plan d'action. Ce plan de travail opérationnel servira d'outil principal de suivi et d'évaluation conformément aux indicateurs de réussite qui seront définis.

Le Programme d'appui à la création d'emplois pour les jeunes qui sera mis en œuvre en complément au Plan d'action, comportera également ses propres indicateurs qui aideront à faire les revues périodiques, conformément aux procédures établies pour la gestion des projets. Ces revues auront pour objectif d'assurer le déroulement normal du Programme, d'en faire le suivi technique, d'évaluer l'exécution des activités programmées, de veiller au respect de l'exécution du budget, d'apprécier les résultats et de réviser, le cas échéant, le Plan de Travail pour lui donner de nouvelles orientations jugées nécessaires.

Chaque trois mois, le Bureau International du Travail (qui pourrait être l'Agence d'exécution du Programme) fournira à l'Unité Centrale de Coordination et de Suivi/évaluation, un rapport succinct portant sur les progrès réalisés, les résultats obtenus et les recommandations appropriées. Ce rapport sera également diffusé auprès de tous les autres partenaires impliqués, soit dans le financement des activités, soit dans l'exécution de certaines des composantes du programme.

A la fin du Programme, un rapport final sera préparé à l'attention du Gouvernement, des Agences des Nations Unies et les bailleurs qui soutiennent les efforts de développement économique et social de la RDC. Il comportera, entre autres, les bonnes pratiques et les leçons apprises qui orienteront les politiques et stratégies futures de promotion de l'emploi, en général, et de l'emploi des jeunes, en particulier.

## VIII - MODALITES DE FINANCEMENT

Pour mettre en oeuvre le Plan d'action, tel que résumé dans la matrice des actions et résultats en annexe 1, il faudra mobiliser des ressources conséquentes à tous les niveaux, tant humaines, matérielles que financières. Pour ce faire, plusieurs mécanismes seront mis en jeu.

### a) A court terme

Il sera de la plus haute importance d'éviter tout délai dans la mise en oeuvre du Plan d'action. Les actions prioritaires envisagées dans ce programme seront financées à travers les investissements et projets déjà en place dans des secteurs spécifiques, dans l'optique d'améliorer l'impact des stratégies sectorielles sur l'emploi, tout en sachant, à cause des caractéristiques démographiques du pays, que les jeunes en seront les premiers bénéficiaires.

Ces financements de base se feront à partir des ressources suivantes :

- Contributions du budget de l'Etat
- Contributions du système des Nations Unies
- Contributions de la coopération bilatérale

Ils serviront à mettre en place une unité de coordination, de gestion et de mise en oeuvre du Plan d'Action, d'appuyer le Groupe Consultatif pour l'Emploi des Jeunes, de faire des études techniques détaillées des différentes activités sectorielles proposées, de mobiliser les ressources nécessaires au financement d'activités plus importantes en matière d'entrepreneuriat et de formation professionnelle dans le cadre de programmes d'appui plus structurés, d'appuyer les agences ou responsables d'exécution de différentes composantes pour la formulation et la mise en oeuvre de leurs activités respectives, d'organiser la formation sur des thèmes qui touchent l'ensemble des secteurs du Plan d'action et finalement, de s'assurer du suivi et de l'évaluation des activités entreprises.

### b) A moyen et long termes

Pour consolider, voire accélérer, les objectifs du Plan d'action, un programme d'appui à la création d'emplois en faveur des jeunes sera mis en oeuvre avec l'appui des principaux partenaires au développement de la RDC. Son financement sera basé sur, outre les contributions sus évoquées, les sources potentielles ci-après:

- Contribution des institutions de coopération multilatérale, telles que les Banques de développement (BM, BAD) et l'Union Européenne.
- Contribution des ONGs et du monde associatif

- Contribution du secteur privé local
- Contribution des institutions de micro-finance
- Contribution de l'investissement direct étranger.

Mais l'instrument le plus important à mettre en place est le **Fonds national pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes** qu'il devrait être alimenté concurremment par :

- les ressources de l'Initiative PPTE
- Les subventions des bailleurs de fonds.

Une étude de faisabilité devra être entreprise assez rapidement par l'Unité Centrale de Coordination et de Suivi/évaluation du Plan d'action.

## VIII - ANNEXES

## Annexe 1

### VII - MATRICE DES ACTIONS ET DES RESULTATS

OBJECTIF GLOBAL				
<p><b>Promouvoir les opportunités d'emplois et d'auto emplois décents et productifs en faveur des jeunes en vue de les aider à sortir de la pauvreté et à participer activement et pleinement au processus de reconstruction nationale et de consolidation de la paix.</b></p>				
<p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer l'employabilité des jeunes pour faciliter leur accès à l'emploi;</li> <li>➤ Accroître les opportunités d'emplois décents pour les jeunes ;</li> <li>➤ Développer l'entrepreneuriat des jeunes ;</li> <li>➤ Mettre sur pied un mécanisme opérationnel de financement des projets des jeunes ;</li> <li>➤ Hisser l'emploi des jeunes au rang des priorités nationales à intégrer dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles ;</li> <li>➤ Améliorer le cadre institutionnel de l'emploi des jeunes ;</li> <li>➤ Mettre en oeuvre une stratégie de promotion de l'emploi en faveur des jeunes défavorisés.</li> </ul>				
Actions prioritaires	Objectifs visés	Activités opérationnelles	Période	Cadre des ressources
I - SECTEUR AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT RURAL				
<p><b>Action prioritaire 1</b></p> <p>Réalisation d'études approfondies sur les filières agricoles les plus porteuses, tant en matière de production que de transformation agro-alimentaires dans toutes les provinces</p>	<p>- permettre aux jeunes de disposer de l'information nécessaire sur les spéculations les plus rentables</p> <p>- Encourager la création de valeur ajoutée par les petites unités de transformation des produits agricoles bruts</p> <p>- Rentabiliser l'agriculture</p>	<p>- Etudes des filières agricoles</p> <p>- Etablissement d'une base des données sur les potentialités d'affaires du secteur agricole</p>	2009	200 000

	traditionnelle par la création de marchés des produits locaux			
<b>Action prioritaire 2</b>  Elaboration d'une cartographie des centres et institutions de formation agro-pastorale et forestière désagrégée par province	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser une liste actualisée des divers centres et institutions de développement des compétences pour l'économie rurale</li> <li>- Faciliter l'orientation de choix pour les jeunes désireux de s'investir dans l'entrepreneuriat agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes prospectives des centres de formation professionnelle de l'économie agricole</li> <li>- Elaboration de répertoires des dispositifs de formation en matière agricole et de développement rural</li> </ul>	2009 - 2010	150 000
<b>Action prioritaire 3</b>  Développement des compétences à travers l'élaboration de plans de formation pour entrepreneurs de l'économie agricole selon les potentialités des différentes provinces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire bénéficier aux jeunes l'expérience des anciens.</li> <li>- Susciter l'intérêt des jeunes citadins aux activités agricoles.</li> <li>- Améliorer l'employabilité des jeunes pour la création de petites entreprises de production, d'exploitation, de conditionnement et de transports des produits agricoles.</li> <li>- Améliorer l'impact des projets et programmes en cours dans le domaine du développement rural sur l'emploi des jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de curricula et d'outils de formation</li> <li>- Organisation de stages d'imprégnation et de formation</li> <li>- Ateliers de concertation sur les stratégies de développement d'affaires</li> <li>- Visites d'échanges d'expériences entre jeunes entrepreneurs</li> <li>- Organisation de foires agricoles de promotion des produits agro-alimentaires</li> </ul>	2009 - 2011	430 000

	- Faire participer davantage les jeunes aux activités des projets en cours			
<b>Action prioritaire 4</b>  Appui technique et financier aux projets de miros entreprises et coopératives des jeunes	- Renforcer la capacité des jeunes en entrepreneuriat. - Renforcer la capacité des jeunes à la conception et à la mise en œuvre et au suivi et évaluation des projets. - Appuyer les jeunes à obtenir le financement de leurs projets	- Ateliers d'appui à l'élaboration de projets de micros entreprises pour jeunes - Campagnes de mobilisation des ressources pour le financement des projets des jeunes - Soutien à la création et au développement de micro entreprises et des coopératives	2009 - 2011	450 000
<b>II - SECTEUR DES INFRASTRUCTURES</b>				
<b>Action prioritaire 1</b>  Etude de l'impact des programmes d'infrastructures, et plus particulièrement du Programme PROROUTES, sur l'emploi des jeunes	- Identifier les opportunités du programme « PROROUTES » sur l'emploi des jeunes - Développer les stratégies de création d'entreprises des jeunes par la promotion de la technique HIMO tant à Kinshasa que dans les autres provinces - Accroître les opportunités d'emplois et de revenus à court terme pour les indigents	- Etude d'impact du programme PROROUTES - Evaluation de l'impact en emplois des programmes d'infrastructures dans certaines provinces ciblées - Ateliers de diffusion des leçons apprises pour des actions plus appropriées	2009 - 2010	95 000

<p><b>Activion prioritaire 2</b></p> <p>Mise en place d'un chantier école à la périphérie de Kinshasa pour la formation en technologies à haute intensité de main-d'œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités techniques et managériales des jeunes conducteurs des travaux et superviseurs des chantiers d'infrastructures</li> <li>- Former les jeunes en technique HIMO dans les travaux d'infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un chantier-école modèle à Kinshasa</li> <li>- Ateliers régionaux de formation aux techniques HIMO sur chantiers</li> </ul>	<p>2009 - 2011</p>	<p>600 000</p>
<p><b>Action prioritaire 3</b></p> <p>Mise en place d'une Cellule de Promotion de l'Emploi dans les Investissements publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les initiatives d'investissement afin de maximiser leur impact sur l'emploi en général, et celui des jeunes en particulier.</li> <li>- Disposer des informations et orientations pour le développement des entreprises et la création d'emplois.</li> <li>- Créer un environnement propice au développement des PME du secteur des infrastructures</li> </ul>	<p>Création et mise en service de la cellule de promotion de l'emploi dans les investissements</p>	<p>2009</p>	<p>350 000</p>
<p><b>Action prioritaie 4</b></p> <p>Mise en place d'un programme des travaux d'infrastructures d'assainissement à Kinshasa, extensible à</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la technique HIMO en milieu urbain pour créer des emplois des jeunes.</li> <li>- Créer des coopératives des jeunes pour les travaux d'assainissement</li> </ul>	<p>Appui aux groupements coopératifs d'assainissement dans la ville de Kinshasa</p>	<p>2009 - 2011</p>	<p>500 000</p>

d'autres provinces	de la ville (pavage, entretien des systèmes de drainage, traitement d'ordures...) - Formation et encadrement des jeunes désœuvrés aux travaux			
<b>III - SECTEUR DES SERVICES</b>				
<b>Action prioritaire 1</b>  Etudes prospectives sur les potentialités de création d'emplois dans le secteur tertiaire, y compris les nouvelles technologies de l'information et de communication	- Identifier les activités économiques les plus rentables de l'économie informelle pour la naissance de micro entreprises évolutives à la portée des jeunes entrepreneurs ; - Identifier les principaux obstacles à l'entrepreneuriat des jeunes dans les diverses branches du secteur tertiaire ; - Etablir une base de connaissance des services financiers et non financiers d'appui au développement des entreprises des jeunes.	- Etudes des potentialités des diverses branches d'activités du secteur tertiaire - Elaboration de fiches de micros entreprises à l'attention des jeunes - Etablissement de répertoire des services financiers et non financiers d'appui aux entreprises - Création d'un site web d'échanges sur les idées et opportunités d'affaires pour les jeunes entrepreneurs	2009 - 2010	240 000
<b>Action prioritaire 2</b>  Organisation de « journées portes	- Etablir les contacts permanents entre les jeunes et les acteurs de l'économie formelle dans	- Organisation de Journées « portes ouvertes » sur l'entrepreneuriat des jeunes - Création d'incubateurs	2009 - 2011	300 000

<p>ouvertes » en vue d'améliorer le positionnement des jeunes dans des filières économiques</p>	<p>différents secteurs.  - Assurer le parrainage des jeunes par les cadres, agents et entrepreneurs dans le développement de leurs idées de projet.  - Aider les jeunes à identifier des idées d'entreprises et à bien formuler leurs projets de micros entreprises.</p>	<p>d'entreprises  - Etablissement de réseaux de coaching des jeunes entrepreneurs par leurs aînés et les services d'appui spécialisés</p>		
<p><b>Action prioritaire 3</b>   Formation des Formateurs à la Création et Gestion des Micro- et Petites Entreprises structurantes de l'économie informelle</p>	<p>- Rendre disponible un potentiel endogène d'assistance technique aux créateurs d'entreprises grâce à l'approche GERME du BIT  - Accompagner efficacement les jeunes entrepreneurs dans le processus d'identification, d'élaboration et de mise en œuvre de leurs projets d'entreprises  - Former les jeunes à la micro finance et à l'esprit coopératif.  - Encourager les jeunes entrepreneurs à la prise en compte de l'approche genre et de la lutte contre le VIH-SIDA dans leurs projets d'entreprises</p>	<p>- Elaboration d'outils pédagogiques et adaptation de l'approche GERME  - Formation des formateurs en entrepreneuriat  - Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques en matière de création et gestion de micro entreprises par les jeunes  - Mise en place de mécanismes d'accompagnement de jeunes entrepreneurs</p>	<p>2009 - 2011</p>	<p>360 000</p>

#### IV - SECTEUR DES MINES ET DES HYDROCARBURES

<p><b>Action prioritaire 1</b></p> <p>Voyages d'études et d'information des jeunes sur les interventions pour améliorer les conditions du travail et pour lutter contre le travail des enfants dans les mines artisanales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser les leçons et les bonnes pratiques du projet BIT de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les mines au Katanga</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitalisation des bonnes pratiques d'amélioration des conditions de vie des exploitants artisanaux</li> <li>- Organisation de voyages d'études et d'échanges d'expériences</li> </ul>	<p>2009 - 2011</p>	<p style="text-align: right;">85 000</p>
<p><b>Action prioritaire 2</b></p> <p>Etablissement d'un environnement juridique et institutionnel favorable et incitatif à l'exploitation coopérative des carrières et sites miniers par les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la promotion d'entreprises coopératives d'extraction et de commercialisation</li> <li>- Accroître la productivité et les revenus tirés de l'exploitation minière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation de la législation coopérative</li> <li>- Appui à la création de coopératives d'exploitants miniers</li> </ul>	<p>2009 - 2011</p>	<p style="text-align: right;">370 000</p>
<p><b>Action prioritaire 3</b></p> <p>Mise en place d'un fonds spécial pour l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur des mines et des hydrocarbures</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès des jeunes aux sources de financement de leurs micros entreprises d'exploitation minière</li> <li>- Faire bénéficier aux jeunes des retombées financières tirées des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité du fonds spécial pour l'entrepreneuriat des jeunes dans les mines</li> <li>Mise en place du fonds</li> </ul>	<p>2009 - 2010</p>	<p style="text-align: right;">415 000</p>

	ressources du sous-sol national			
--	------------------------------------	--	--	--

## **Annexe 2**

### **Composition Des Groupes Thématiques Gouvernement - Bailleurs de Fonds**

#### **GT 1: GOUVERNANCE JUDICIAIRE ET SECURITAIRE**

Président : Ministre de la Défense et des Anciens Combattants  
Vice-Présidents : Ministre de la Justice et Droits Humains  
Ministre du Genre, Famille et Enfants  
Secrétaire : Ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité  
Co-Secrétaire : EUSEC

#### **GT 2 : GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE**

Président : Ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité  
Vice-Président : Ministre de la Fonction Publique  
Secrétaire : Ministre du Plan  
Co-Secrétaire : PNUD

#### **GT 3 : CULTURE, MEDIA ET INFORMATION**

Président : Ministre de l'Information, Presse et Communication  
Vice-Président : Ministre de la Culture et des Arts  
Secrétaire : Ministre du Plan  
Co-Secrétaire : France

#### **GT 4 : GOUVERNANCE ECONOMIQUE**

Président : Ministre des Finances  
Vice-Président : Ministre du Budget  
Secrétaire : Ministre du Plan  
Co-Secrétaire : Banque Mondiale

#### **GT 5 : INFRASTRUCTURES/TRANSPORTS**

Président : Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction  
Vice-Président : Ministre des Transports et Voies de Communication.  
Secrétaire : Office des Routes  
Co-Secrétaire : Commission Européenne

#### **GT 6 : ENERGIE**

Président : Ministre de l'Energie  
Vice-Président : Ministre Environnement et Conservation de la Nature  
Secrétaire : Conseil National de l'Energie (CNE)  
Co-Secrétaire : BAD

#### **GT 7: MINES & HYDROCARBURES**

Président : Ministre des Mines  
Vice-Président : Ministre des Hydrocarbures  
Secrétaire : Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM)  
Co-Secrétaire : Banque Mondiale

#### **GT 8 : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL**

Président : Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural  
Secrétaire : Ministre du Plan  
Co-Secrétaire : Belgique

#### GT 9 : INDUSTRIE ET SERVICES

Président : Ministre de l'Industrie et des PME  
Vice-Présidents : Ministre du Portefeuille  
Ministre de l'Economie et Commerce  
Secrétaire : Ministre des PTT  
Co-Secrétaire : Banque Mondiale / IFC

#### GT 10 : EDUCATION

Président : Ministre de l'EPSP  
Vice-Président : Ministre de l'ESU  
Secrétaire : Ministre du Plan  
Co-Secrétaire : Royaume Uni

#### GT 11 : SANTE, NUTRITION, HYGIENE ET POPULATION

Président : Ministre de la Santé Publique  
Vice-Président : Ministre du Plan  
Secrétaire : DEP du Ministère de la Santé  
Co-Secrétaire : CANADA

#### GT 12 : PROTECTION SOCIALE, GENRE ET PAUVRETE URBAINE

Président : Ministre des Affaires Sociales  
Vice-Président : Ministre de l'Urbanisme et Habitat  
Secrétaire : Ministre du Genre, Famille et Enfants  
Co-Secrétaire : USAID et Belgique

#### GT 13 : EAU, ASSAINISSEMENT, POLLUTION, CLIMAT, ENVIRONNEMENT ET FORESTERIE

Président : Ministre de l'Environnement  
Vice-Président : Ministre de l'Energie  
Secrétaire : Comité National Eau, Assainissement (CNAEA)  
Co-Secrétaire : Allemagne

#### GT 14 : VIH/SIDA

Président : Ministre de la Santé Publique  
Vice-Président : CNOS  
Secrétaire : PNMLS  
Co-Secrétaire : UNAIDS

#### GT 15 : DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Président : Ministre du Plan  
Vice-Président : Ministre de l'Agriculture et Développement Rural  
Secrétaire : Société Civile : Albert MASHIKA/ Caritas Développement  
Co-Secrétaire : JAPON